

Soustons, le 19 juin 2020

Mesdames, Messieurs,
les membres du Conseil Municipal

Direction Générale
des Services

Nos références : CD/WR

Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal de Soustons qui se tiendra le :

VENDREDI 26 JUN 2020 à 19h00
dans la salle A Noste – 17 rue de Moscou

Cette réunion aura lieu à la salle A Noste afin de pouvoir se conformer à la réglementation de sécurité sanitaire mise en place pour lutter contre le COVID 19.

L'ordre du jour de cette séance et la note de synthèse relative à cet ordre du jour sont annexés à la présente convocation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Madame le Maire,


Frédérique CHARPENEL.

BP 88
40141 SOUSTONS
CEDEX

TÉL. 05 58 41 50 11
FAX 05 58 41 28 13
COURRIEL contact@mairie-soustons.fr
SITE www.mairie-soustons.fr

Date: Vendredi 26 Juin 2020
Horaire: 19:00
Lieu: Salle A Noste - 17 rue de Moscou

FINANCES

20.06.26.01-041 Débat d'orientations budgétaires

Délibération - Délib 20.041 DOB

20.06.26.02-042 Affectation des résultats

Délibération - Délib 20.042 Affectation des résultats

20.06.26.03-043 Conséquences COVID : Remise sur loyer, redevance et droit de place

Délibération - Délib 20.043 COVID - remises

20.06.26.04-044 Fixation taux de fiscalité

Délibération - Délib 20.044 Fixation taux fiscalité

Annexe taux de fiscalité note

20.06.20.05-045 Subventions aux associations

Délibération - Délib 20.045 Subventions 2020

20.06.26.06-046 Autorisations de programme - Crédits de paiement (AP/CP)

Délibération - Délib 20.046 AP-CP

20.06.26.07-047 Budgets primitifs 2020 (Budgets principal et annexes)

Délibération - Délib 20.047 BP 2020

Annexe - Note présentation BP 2020

Annexe - BP CRAMAT 2020

Annexe - BP FORET 2020

Annexe - BP CSIV 2020

Annexe - BP CAMPING 2020

Annexe - BP COMMUNE 2020

Annexe - TABLEAU DES EFFECTIFS

20.06.26.08-048 Plan de financement - Rénovation école maternelle Gensous

Délibération - Délib 20.048 Plan financement Gensous

20.06.26.09-049 Plan de financement - Plan plage lacustre

Délibération - Délib 20.049 Plan financement Plan plage lacustre

20.06.26.10-050 Plan de financement - Pôle animation Tranche 2

Délibération - Délib 20.050 PPlan financement Pôle animation tranche 2

URBANISME

20.06.26.11-051 Demande de vente d'un bien immobilier au lotissement Taulade

Délibération - Délib 20.051 Vente anticipée Taulade

CULTURE

20.06.26.12-052 Médiathèque - Règlement intérieur

Délibération - Délib 20.052 RI Médiathèque

Annexe règlement intérieur médiathèque ok

20.06.26.13-053 Médiathèque - Charte des collections

Délibération - Délib 20.053 Charte collections médiathèque

Annexe Charte des collections

FINANCES

20.06.26.01-041 Débat d'orientations budgétaires

CONTEXTE ECONOMIQUE

Au niveau mondial, l'année 2019 a été marquée par une décélération globale de la croissance mondiale liée aux incertitudes politiques et géopolitiques (guerre commerciale Etats Unis – Chine, Brexit, crise Iran - Etats Unis, ...).

La mise en place de barrières tarifaires et le risque de Brexit dont les contours sont incertains ont eu un impact direct sur le volume des exportations et un impact indirect sur l'activité au travers d'un choc de confiance.

Malgré une fin d'année permettant d'espérer des issues positives au Brexit et au bras de fer entre la Chine et les Etats Unis, les incertitudes et la mise en place de taxes sur les importations ont déjà eu des incidences sur la croissance. Ainsi la hausse du PIB mondial a été de 3 % en 2019 contre 3,87 % l'année précédente.

Face au ralentissement de la croissance, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales se sont montrées résolument accommodantes en adoptant des politiques monétaires très volontaristes de baisses des taux d'intérêt.

Au niveau européen, après une reprise de la croissance au 1^{er} trimestre, avec une hausse du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre et stagné au 4^{ème}. Globalement la croissance sur la zone Euro a, elle aussi, ralenti en 2019 avec une augmentation de 1,2% contre 1,9 % en 2018. Les indicateurs de fin d'année semblaient montrer une stabilisation de l'activité.

Dans ce contexte mondial la France a plutôt bien résisté en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année.

L'activité a été portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement et une consommation des ménages relativement solide.

Dans ce contexte, même si la France n'échappe pas au ralentissement, elle s'en sort mieux que le reste de la zone euro. Ainsi, avec un ralentissement moins marqué de sa croissance 1,3 % en 2019 contre 1,7 % en 2018 (-0,4%), alors que dans le même temps le reste de la zone euro voyait sa croissance passer de 1,9% à 1,2 % (-0,7 %).

Suite à la crise sanitaire liée au COVID, l'économie mondiale connaît actuellement la plus grave récession depuis la Grande Dépression des années 1930, avec une baisse du PIB de plus de 20 % et une hausse du chômage dans de nombreux pays. Même dans les pays où les mesures de confinement ont été relativement légères, les premières données montrent déjà clairement que les coûts économiques et sociaux de la pandémie seront importants. Les perspectives de croissance dépendent de nombreux facteurs, notamment de l'évolution que connaîtra le COVID-19, de la durée des cessations d'activité, de l'impact sur l'activité et de la mise en œuvre du soutien des politiques budgétaires et monétaires. L'incertitude prévaudra probablement pendant une période prolongée.

La Banque de France anticipe un recul du PIB de l'ordre de 10 % cette année en raison du confinement dû à la pandémie de Covid-19. Pour les économistes de la banque centrale,

cette année noire sera suivie d'un rebond de 6,9 % en 2021. Celui-ci ne sera toutefois pas suffisant pour que le PIB retrouve son niveau d'avant l'épidémie. Il faudrait attendre la mi-2022 pour que l'activité revienne à celle de fin 2019. Plus de deux années seront donc nécessaires pour effacer les effets de la crise.

Selon les données publiées par l'Insee, au cours du premier trimestre l'économie française a détruit 502.400 emplois nets. Cela représente une chute de 2 % au cours du premier trimestre par rapport aux trois derniers mois de 2019. Le chômage devrait perdurer, à la mi-2021, le pays pourrait compter 1,15 million de personnes sans-emploi en plus par rapport à la fin 2019. Et le taux de chômage atteindrait son pic dans la première moitié de l'année prochaine.

L'ensemble de ces données incite donc à la prudence et la vigilance dans élaboration du budget communal.

ETAT DES LIEUX - COMPTE ADMINISTRATIF **COMMUNE DE SOUSTONS**

Le résultat de l'exercice 2019, se présente comme suit :

- **Fonctionnement :**

- Dépenses	:	8 344 800,02 €
- Recettes	:	11 408 360, 22 €
- Excédent	:	3 063 560, 20 €

- **Investissement :**

- Dépenses	:	6 146 720,34 €
- Recettes	:	5 974 360,84 €
- Déficit	:	172 359,50 €

Les grandes masses (Dépenses et Recettes Réelles)

	2016	2017	2018	2019	VARIATION 2018/2019
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 747 633 €	7 730 320 €	7 731 503 €	7 833 819 €	+ 1,32 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 672 585 €	8 959 330 €	9 489 900 €	9 708 213 €	+ 2,30 %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 296 159 €	2 072 027 €	2 902 825 €	4 525 253 €	+ 55,89 %
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 948 386 €	1 698 055 €	1 957 834 €	4 631 083 €	+ 136,54 %

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
011 – Charges à caractère général	2 129 300 €	2 075 024,90 €
012 – Charges de Personnel	4 332 200 €	4 323 532,78 €
014 – Atténuation de produits	26 000 €	25 786,04 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 288 305 €	1 198 775,26 €
66 – Charges financières	207 748 €	207 628,27 €
67 – Charges exceptionnelles	3 100 €	3 071,67 €
022 – Dépenses imprévues	76 900 €	
023 – Virement à l'investissement	2 319 988 €	
042 – Opérations d'ordre	487 560 €	510 981,10
TOTAL	10 871 101 €	8 344 800,02 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 075 024,90 € (97,45 % de réalisation). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires

Les charges de personnel s'élèvent à 4 323 532,78 €, (99,13 % de réalisation).

Les atténuations de produits concernent le remboursement de la part départementale de la taxe de séjour qui est perçue par la commune.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 198 775,26 € (93,05 % de réalisation). Dans ce compte nous trouvons les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, SIEAM, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Les charges financières s'élèvent à 207 628,27 € (99,94 % de réalisation).

		2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 016 504 €	2 076 369 €	2 037 482 €	2 075 025 €	+1,84 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 929 251 €	4 155 131 €	4 154 078 €	4 323 533 €	+ 4,08 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 508 153 €	1 249 436 €	1 306 491 €	1 198 775 €	-8,24%
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0€	0€	25 786	
66	CHARGES FINANCIERES	262 864 €	247 475 €	205 865 €	207 628 €	+0,86 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	408 €	1 910 €	27 587 €	3 072 €	-8,86% €
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 453 €	0 €	0 €	0 €	0 %
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 747 633 €	7 730 320 €	7 731 503 €	7 833 819 €	+1,32%

Les dépenses de fonctionnement progressent légèrement en 2019 à un rythme très proche de celui de l'inflation (1,1% en moyenne sur 2019).

Les charges à caractère général restent stables malgré le développement des services de la commune (fonctionnement salle A Noste, augmentation fréquentation centre de loisirs, locaux associatifs).

Les charges de personnel connaissent une évolution plus marquée du fait des besoins en remplacement pour des affections graves mais aussi pour faire face aux nouveaux besoins (Salle A Noste, MNS, Médiathèque, Fréquentation centre de loisirs,).

La baisse conséquente des autres charges de fonctionnement est essentiellement due à l'intégration d'emprunt du SIEAM au budget de la commune qui entraîne une nouvelle imputation de cette charge.

RECETTES

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
013 – Atténuations de charges	120 000 €	158 367,92
70 – Produits des services	601 500 €	666 112,39 €
73 – Impôts et charges	6 184 085 €	6 493 838,51 €
74 – Dotations et participations	1 619 300 €	1 701 737,23 €
75 – Autres produits de gestion courante	642 980 €	658 848,51 €
76 – Produits financiers	90 €	82,77 €
77 – Produits exceptionnels	3 000 €	29 226,04 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 485 988 €	1 485 988,85 €
042 – Opérations d'ordre	214 158 €	214 158 €
TOTAL	10 871 101 €	11 408 360,22 €

Les atténuations de charges sont de 158 367,92 € comprennent le remboursement des rémunérations du personnel en arrêt de travail de longue durée (Congés longue maladie ou de longue durée).

Les produits des services pour 666 112,39 € (+110,74% de réalisation).

Impôts et taxes s'élèvent à 6 493 838,51 € (+ 105,03 % de réalisation). Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières, de la taxe d'habitation, l'attribution de compensation versée par MACS, la taxe additionnelle sur droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, les droits de place et stationnement.

Les dotations et participations pour 1 701 737,23 € € (+ 105,09 % de réalisation). Elles sont composées principalement des dotations de l'état (DGF, Solidarité Urbaine et de Péréquation, FCTVA).

Les autres produits de gestion courante pour 658 848,51 € (+ 102,46 de réalisation) sont essentiellement composés de l'excédent des budgets annexes :

- Forêt : 315 000 €
- Camping : 195 000 €

Les opérations d'ordre pour 214 158 € concernent les travaux en régie (212 158 €) et l'amortissement d'une subvention (2 000 €).

		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	63 670 €	136 568 €	129 615 €	158 368 €	+22,18%
70	PRODUITS DES SERVICES	350 208 €	539 305 €	495 161 €	666 112 €	+34,52 %
73	IMPOTS ET TAXES	5 819 776 €	6 196 250 €	6 471 742 €	6 493 838 €	+ 0,34 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 744 296 €	1 556 470 €	1 628 694 €	1 701 737 €	+ 4,48 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	397 536 €	482 670 €	585 884 €	658 849 €	+ 12,45%
76	PRODUITS FINANCIERS	93 €	86 €	83 €	83 €	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	297 006 €	47 982 €	148 268 €	29 226 €	-80,29%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	30 453 €	0 €	
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 672 585 €	8 959 330 €	9 489 900 €	9 708 213 €	+ 2,30%

Nos recettes gardent leur dynamisme global et connaissent une hausse de 2,30 % à fiscalité inchangée.

Les atténuations de charges traduisent le phénomène évoqué concernant l'évolution de la masse salariale relative aux absences pour pathologie importante.

La forte évolution des produits de services traduit la hausse de fréquentation du centre de loisirs mais aussi le changement d'imputation des recettes de l'aire de camping-car qui relevait jusque à présent des Impôts et Taxes.

Ce changement d'imputation a été compensé sur le chapitre Impôts et taxes grâce au dynamisme des bases d'imposition et à l'évolution importante de la taxe de séjour (+ 70%) suite au travail entrepris depuis 2 ans sur ce sujet.

L'évolution positive des autres produits de gestion courante est le fruit du travail sur les budgets annexes dont les reversements ont encore progressé sur 2019.

EPARGNE

Le dynamisme du territoire permet de libérer des marges de manœuvre financières pour investir et moderniser le fonctionnement des services.

Niveaux d'épargne 2019

	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion (recettes réelles de F - recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	890 809 €	1 428 502 €	1 815 994 €	2 052 796
Intérêt de la dette	262 864 €	247 475 €	205 865 €	207 628 €
Epargne brute	627 945 €	1 181 028 €	1 610 129 €	1 845 168 €
Capital de la dette	914 579 €	645 583 €	537 724 €	958 363 €
Epargne nette	-286 634 €	535 444 €	1 072 405 €	886 805 €

Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : elle correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

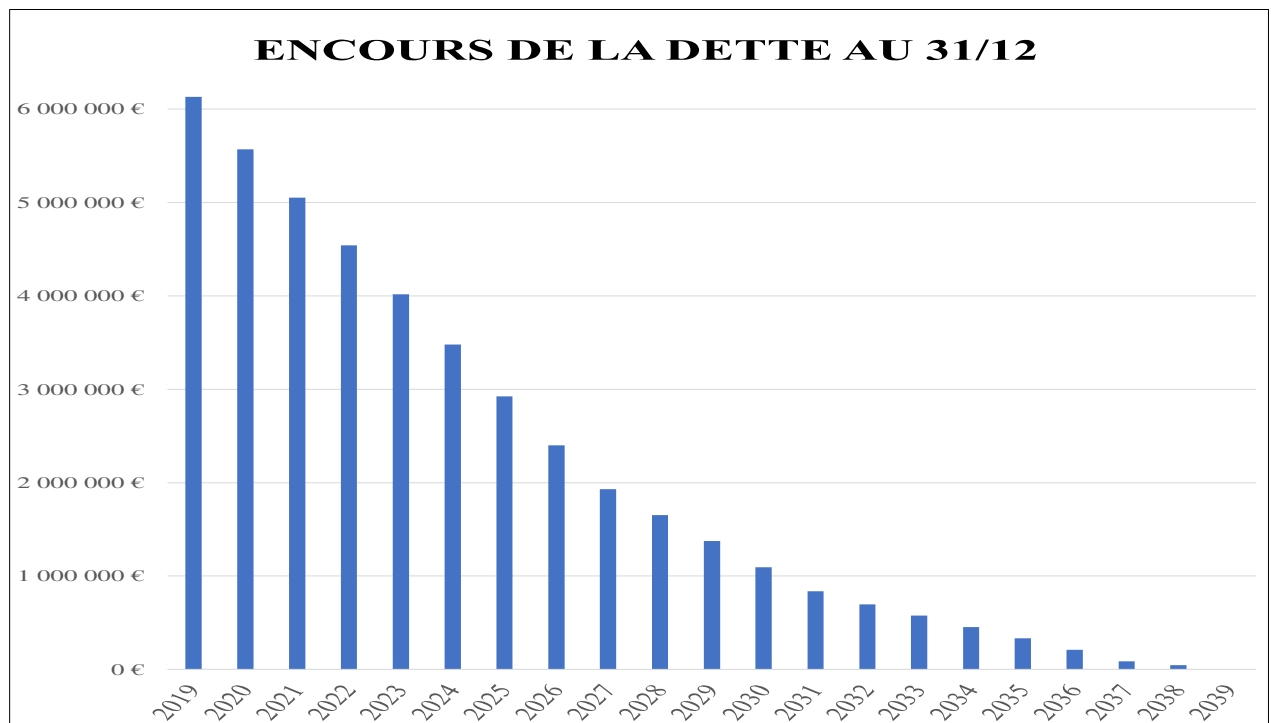
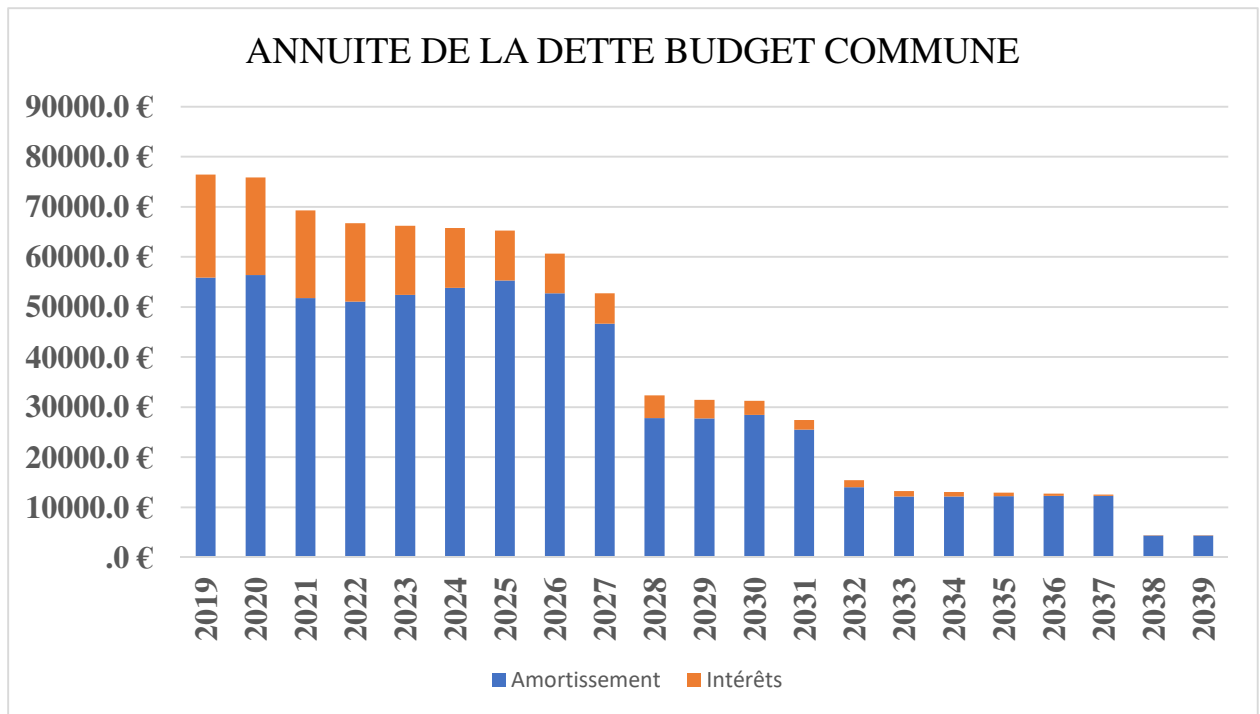
Epargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction du remboursement du capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

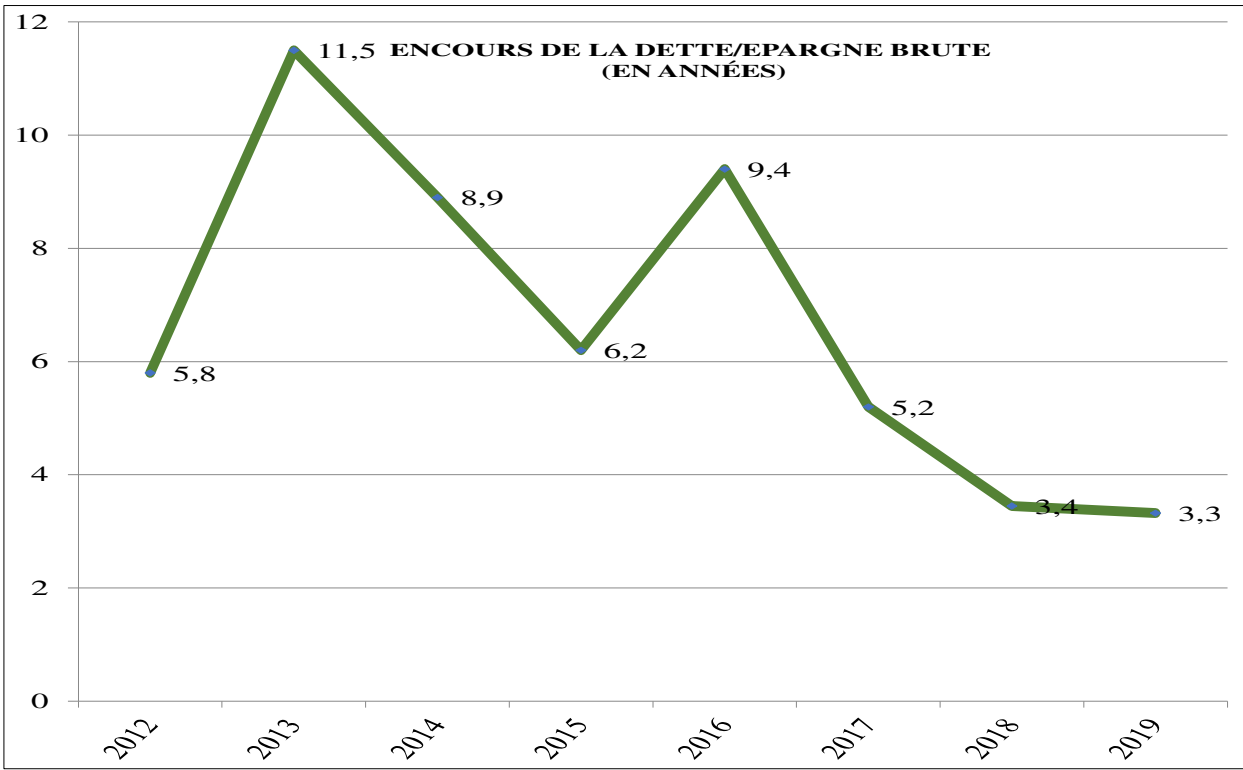
L'épargne brute dégagée par la commune est encore en hausse grâce à des efforts de gestion qui permettent une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement malgré les nombreuses réalisations, les nouveaux services développés, et l'augmentation du patrimoine à entretenir (bâtiment, espaces verts, ...). Cette gestion rigoureuse permet à la commune de profiter du dynamisme du territoire et des recettes qui en découlent.

L'épargne nette s'établit à 886 805 €, malgré le dernier remboursement relatif au portage du Bergeron qui impacte de manière importante ce ratio pour 2019.

Ces indicateurs montrent le travail réalisé pour donner des possibilités d'investissement plus importantes à la commune.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019 BUDGET PRINCIPAL





2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 6 146 720,34 €.

Les restes à réaliser 2019 en dépenses s'élèvent à 3 188 919 €.

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont :

- Construction médiathèque
- L'aménagement de la rue Daste
- La reconstruction du poste MNS
- L'aménagement de l'école Isle Verte
- L'aménagement du Pole EJS
- Le changement des gradins de la salle Roger Hanin et la construction de nouvelles loges
- Remplacement du camion polybenne
- Changement de chaudière au Pole Social
- Réhabilitation de la promenade Oxygène à Soustons Plage
- Entretien des poteaux incendie.

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
16 – Emprunts et dettes	958 662 €	958 363,55 €
204 – Subventions d'équipements versées	7 170 €	7 166,66 €
207 – Autres immobilisations financières	450 €	450 €
Opérations d'équipement	6 838 625 €	3 559 273,20 €
040 – Opérations d'ordre	214 158 €	214 158 €
041 – Opérations patrimoniales	828 407 €	828 356,29 €
001 Résultat d'investissement reporté	578 953 €	578 952,64
TOTAL	9 426 425 €	6 146 720,34 €

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 5 974 360,84 €.

Restes à réaliser au 31/12/19 : 1 085 184,95 €.

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 835 013 €	1 920 083,55 €
13 – Subventions d'équipements	2 953 457 €	1 910 999,72 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	800 000 €
001 – Solde d'exécution reporté	0 €	3 940,18 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 319 988 €	
024 – Produit de cessions d'immobilisations	2 000 €	
040 – Opérations d'ordre	487 560 €	510 981,10 €
041 – Opérations patrimoniales	828 407 €	828 356,29 €
TOTAL	9 426 425 €	5 974 360,84 €

Elles sont constituées :

- du FCTVA : 198 593,45 €
- de la Taxe d'aménagement : 364 777,10 €
- de subventions : 1 910 999,72 €

Les opérations patrimoniales pour un montant de 828 356,29 € concernent principalement l'intégration dans le patrimoine communal des emprunts portés par le SIAEM pour des opérations communes et du Bergeron.

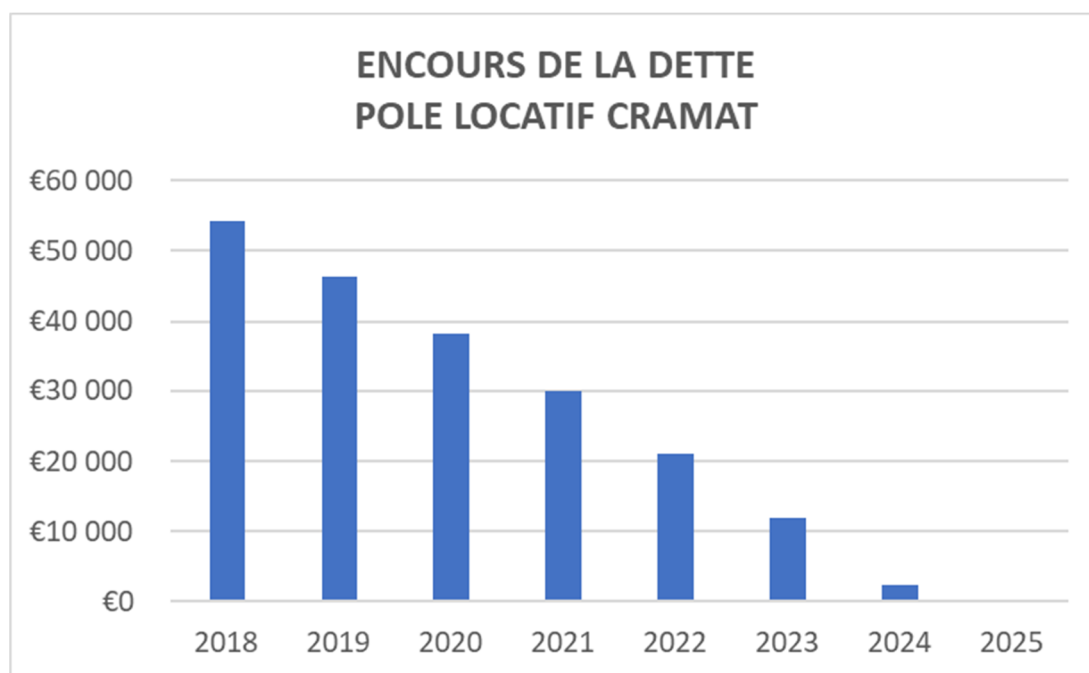
LES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES

POLE LOCATIF CRAMAT

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	12 065 €	11 982,88 €
Recettes de fonctionnement	12 065 €	12 122,36 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	8 000 €	7 804,50 €
Recettes d'investissement	16 625 €	16 625,18 €

Les opérations concernant les revenus de location et le remboursement du prêt.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019



FORET COMMUNALE

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	549 270 €	520 618,90 €
Recettes de fonctionnement	717 189 €	804 001,26 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	33 620 €	16 423,29 €
Recettes d'investissement	33 620 €	33 619,00 €

La section de fonctionnement correspond en dépenses aux frais d'entretien de la forêt et le virement au budget principal, et en recettes aux ventes des bois qui cette année encore bénéficie d'un cours du bois avantageux.

AUCUN ENDETTEMENT SUR CE BUDGET ANNEXE

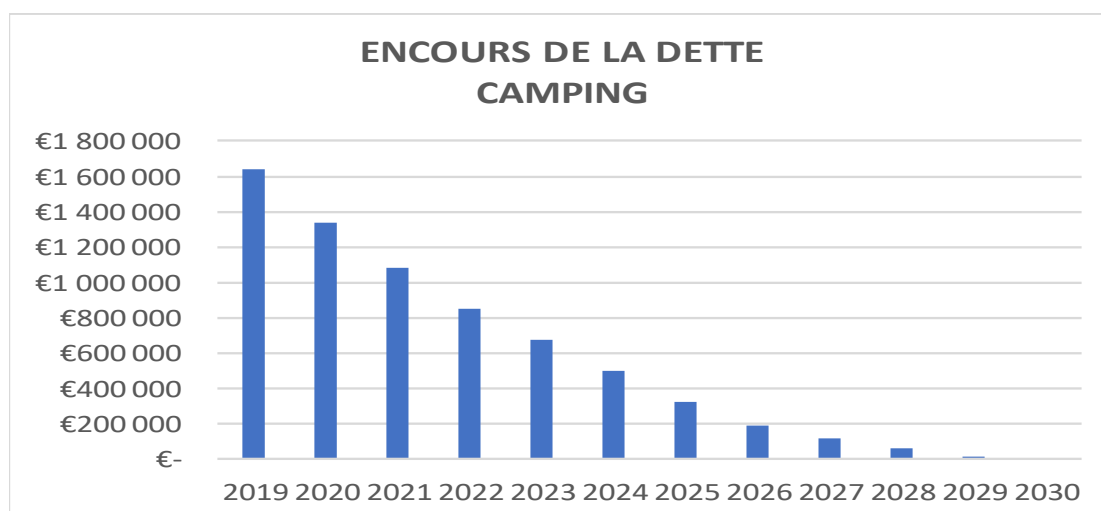
CAMPING MUNICIPAL

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	614 537 €	570 841,65 €
Recettes de fonctionnement	760 160 €	760 558,33 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	317 608 €	317 231,01€
Recettes d'investissement	317 608 €	276 357,34 €

Les dépenses de fonctionnement concernent le virement au budget principal et le remboursement de frais à la Commune ainsi que le remboursement des intérêts.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance de la SOGITCS.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts.



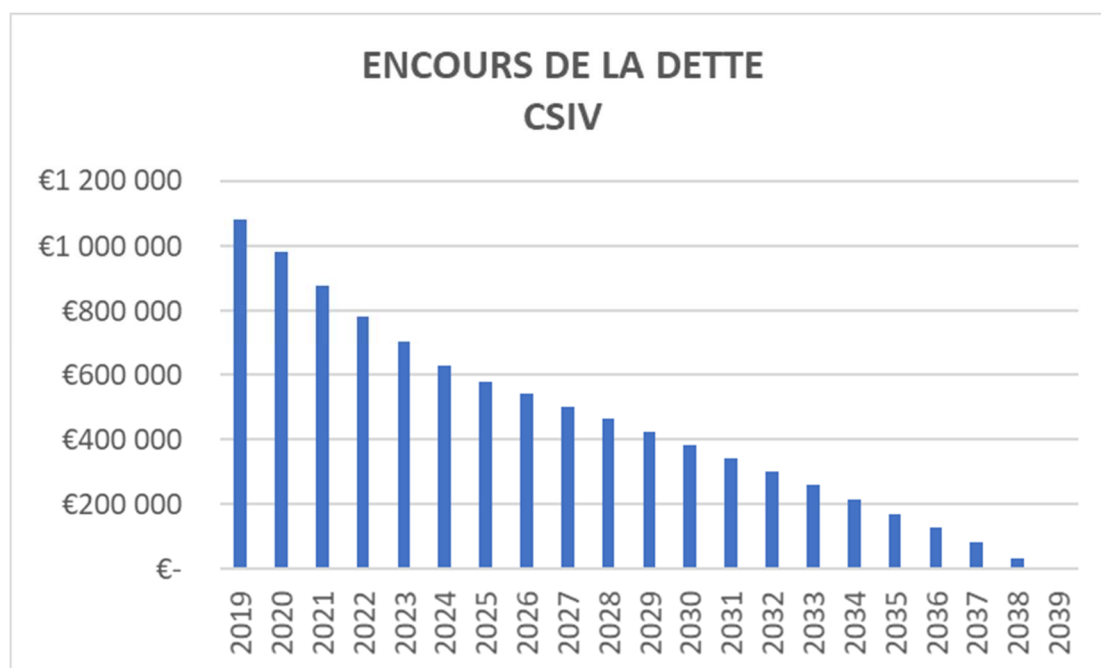
CENTRE SPORTIF ISLE VERTE

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	178 640 €	83 688,39 €
Recettes de fonctionnement	178 640 €	212 667,72 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	2 255 546 €	1 833 443,51 €
Recettes d'investissement	2 255 546 €	1 944 689,21 €

Restes à réaliser : Dépenses : 403 908,22 €
 Recettes : 225 660,22 €

Le fonctionnement reprend le remboursement de frais auprès de la Collectivité ainsi que le remboursement des intérêts d'emprunts.

Pour l'investissement les dépenses sont constituées essentiellement les remboursements d'emprunts et les travaux d'aménagement du Pôle de Sport de Pleine Nature de l'Isle Verte.



BUDGETS CONSOLIDES

INDICATEURS FINANCIERS

	BUDGETS ANNEXES				CONSOLIDES			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion (recettes réelles de F - recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	902 514 €	1 024 931 €	1 045 225 €	1 032 357 €	1 793 323 €	2 453 433 €	2 861 219 €	3 085 153 €
Intérêt de la dette	126 543 €	111 877 €	97 910 €	89 184 €	389 407 €	359 352 €	303 775 €	296 812 €
Epargne brute	775 971 €	913 054 €	947 315 €	943 173 €	1 403 916 €	2 094 081 €	2 557 444 €	2 788 341 €
Capital de la dette	364 566 €	409 183 €	357 472 €	378 310 €	1 279 145 €	1 054 766 €	895 196 €	1 336 673 €
Epargne nette	411 405 €	503 871 €	589 843 €	564 863 €	124 771 €	1 039 315 €	1 662 248 €	1 451 668 €
Encours de la dette au 31/12	3 351 842 €	2 860 733 €	2 349 437 €	2 770 927 €	9 266 247 €	8 962 263 €	7 930 943 €	8 902 669 €
Capacité de désendettement	4,32	3,13	2,48	2,94	6,60	4,28	3,10	3,19

BUDGET 2020

LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION.

En 2019, 80% des foyers ont payé la Taxe d'Habitation (TH) sur leur résidence principale pour la dernière fois. Les 20 % restant bénéficieront d'une exonération progressive entre 2021 et 2022.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure.

La compensation de cette suppression se fera par un dispositif fiscal en reversant aux communes la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi en 2021 le taux de la TFPB de la commune augmentera naturellement en intégrant le taux départemental (16,97% en 2019) sans que cela n'entraîne de hausse des impôts locaux pour les particuliers.

Pour les années suivantes la commune conserve son pouvoir de taux sur cette taxe.

En cas de différence entre le montant issu de la part départementale et celui de la taxe d'habitation perçue par la commune, un dispositif de compensation est prévu. Chaque commune se verra affecter un coefficient correcteur calculé comme suit :

$$1+ \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et TFPB transférée}}{\text{Produit global de la TFPB 2020}}$$

Si la commune est surcompensée (coefficient inférieur à 1) de plus de 10 000 €, elle devra verser l'excédent sur un compte d'avance aux collectivités.

Si la commune est sous-compensée (coefficient supérieur à 1) elle bénéficiera d'un versement du compte d'avance abondé par les collectivités surcompensées et de l'état si besoin.

Ce coefficient est fixé en 2020 avec une clause de revoyure dans 3 ans.

Les premières simulations sur les chiffres 2018 attribuaient un coefficient supérieur à 1 à Soustons.

Ce dispositif de compensation sera mis en place dès 2021, l'Etat percevra donc en 2021 et 2022 la part de TH sur les résidences principales encore existante.

Dans le cadre de la mise en place de ces dispositions le taux de TH est figé pour 2020, les communes ne peuvent pas le faire évoluer, le vote des taux concernera uniquement les taxes foncières (bâti et non bâti).

LA CRISE SANITAIRE

Les effets de la crise sanitaire touchent de manière importante les finances de la commune.

Certaines conséquences sont d'ores et déjà connues mais d'autres devront être évaluées à la fin de l'exercice.

L'importance des incertitudes liées à cette crise impose une grande prudence dans l'élaboration du budget 2020.

Les mesures évoquées par l'Etat dans le Projet de loi de Finances Rectificative pour 2020 afin de compenser les conséquences de la crise pour les collectivités ne sont pas, à ce jour, suffisamment précises pour être prises en compte.

Evaluation de l'impact financier de la crise sanitaire pour la commune de Soustons :

DEPENSES

	Chapitre	BP 2020	Commentaires
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-94 620 €	Baisse des consommations sur centre aéré et suite aux annulations de spectacle. Augmentation achats produits d'entretien et consommables. Suppression du cout des fêtes patronales et de la Tulipe.
012	CHARGES DE PERSONNEL	-70 000 €	Animateurs centre aéré, remplacement personnel absent, entretien locaux fermés, heures complémentaires.
	TOTAL	-164 620 €	

RECETTES

	Chapitre	BP 2020	Commentaires
70	PRODUITS DES SERVICES	-135 975 €	Aire de camping-car, Occupation du domaine public, 10 KM, Spectacles saison culturelle, Accueil de loisirs
73	IMPOTS ET TAXES	-348 300 €	Taxes de séjour, droit de place du marché, Taxe sur l'électricité, droit de mutation
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- 213 200 €	Loyers commerces, excédents des budgets annexes
	TOTAL	- 697 775 €	

L'impact de la crise sanitaire est évalué à une baisse de 532 855 € des ressources de la commune.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La période actuelle invite à une grande prudence, dans ce contexte les 4 principes ayant gouvernés à l'élaboration du budget 2020 sont :

- Maîtrise des coûts de fonctionnement pour un service public de qualité
- Stabilité des taux d'imposition
- Optimisation des budgets annexes
- Recherche de financement partenarial (subventions)
- Garantie d'un niveau d'investissement ambitieux pour les Soustonnais.

I. FONCTIONNEMENT

A. RECETTES

Les recettes sont évaluées à 9 550 721 € pour 2020 :

	<u>Chapitre</u>	<u>CA 2019</u>	<u>BP + DM 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Différence</u>
013	ATTENUATION DE CHARGES	158 368 €	120 000 €	75 000 €	-45 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES	666 112 €	601 500	495 725 €	-105 775 €
73	IMPOTS ET TAXES	6 493 838 €	6 184 085 €	6 081 909 €	-102 176 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 701 737 €	1 619 300 €	1 491 590 €	-127 710 e
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	658 849 €	642 980 €	411 950 €	-231 030 €
76	PRODUITS FINANCIERS	83 €	90 €	80 €	-10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 226 €	3 000 €	5 000 €	+2 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	214 158 €	214 158 €	202 000 €	-12 158 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 485 989	1 485 988 €	787 467 €	-698 521 €
	TOTAL	11 408 360 €	10 871 101 €	9 550 721 €	-1 320 38€

Dotation globale de fonctionnement

Les dotations de l'état sont globalement en baisse de plus de 47 900, la commune ne bénéficiant plus de la dotation de solidarité urbaine.

Fiscalité

La réforme de la taxe d'habitation fige le taux de la taxe d'habitation et il n'est pas prévu d'augmentation des taux des autres taxes.

La crise sanitaire aura un impact important sur la taxe sur l'électricité et les droits de mutation, l'activité ayant été fortement ralentie pendant 3 mois, et la reprise n'apporte pas de d'évolution significative.

Excédents des budgets annexes

Par prudence il est proposé de ne pas intégrer les excédents des budgets annexes camping et CSIV au budget de la commune afin de garder des marges de manœuvre sur ces budgets dont l'activité a été fortement perturbée par la situation sanitaire.

Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement subissent aussi les effets de la crise sanitaire et du ralentissement des activités (Centre de loisirs, Recettes spectacles, ...).

B. DEPENSES

	<u>Chapitre</u>	<u>CA 2019</u>	<u>BP + DM 2019</u>	<u>BP 2020</u>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 075 025 €	2 129 300€	2 091 180 €	-38 120 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 323 533 €	4 332 200 €	4 505 100 €	172 900 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 786 € €	26 000 €	30 000 €	4 000€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 198 775 €	1 288 305 €	1 259 250	-29 055 €
66	CHARGES FINANCIERES	207 628 €	207 748 €	190 695 €	-17 053 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 072 €	3 100 €	14 100 €	11 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRES	510 981	487 560 €	717 412 €	229 852 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €	76 900 €	150 000 €	73 100 €
	TOTAL	8 344 800	8 551 113 €	8 957 737	406 624 €

Les charges à caractère générale sont réduites du fait des mois de la baisse d'activités même si les postes de fournitures ont été maintenus afin de pouvoir répondre aux besoins de la population.

Les charges de personnel augmentent suite aux recrutements de 2019 qui s'impactent sur une année entière, mais aussi aux recrutements pour la médiathèque, l'augmentation des besoins en matière de ménage, et la création de poste au service espaces verts.

Le chapitre 65 baisse essentiellement du fait de l'intégration courant 2019 des emprunts gérés par le SIEAM.

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un excédent de Fonctionnement de 592 983 €.

II. INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Pour information, le total des restes à réaliser sur les dépenses 2019 s'élève à 3 188 919 €.

Pour 2020 le remboursement du capital de la dette se monte à 565 000 €.

Les travaux en régie s'élèvent à 202 000 € et il convient de prévoir la participation à l'opération de logements sociaux pour un montant de 5 002 €.

L'enveloppe prévisionnelle pour de nouvelles opérations d'équipement est de 1 399 407 €.

B. RECETTES

Le montant des restes à réaliser sur les recettes 2019 s'élève à 1 085 184,95 €.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à :

- FCTVA : 295 300 €
- Taxe d'aménagement : 300 000 €
- Amende de police : 15 000 €
- Dotations aux amortissements : 717 412 €
- Subventions attendues : 148 714 €
- Virement de la section de fonctionnement : 592 983,65 €
- Cession d'immobilisation : 2 000 €

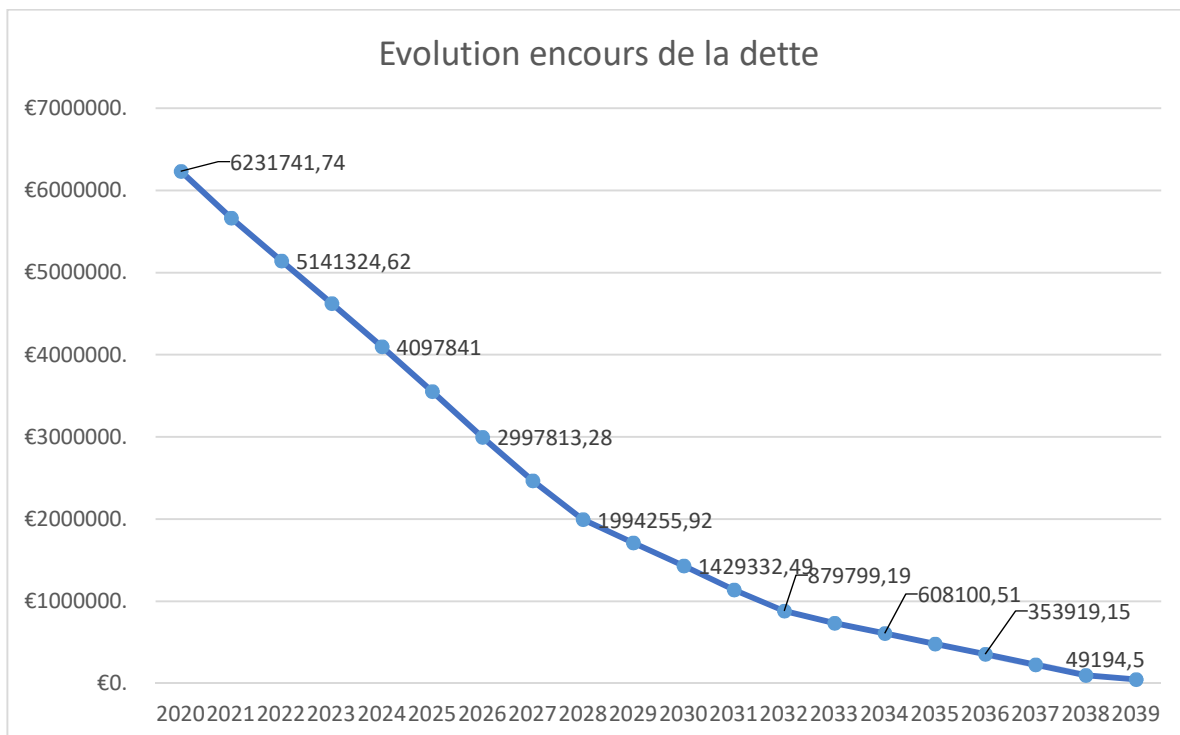
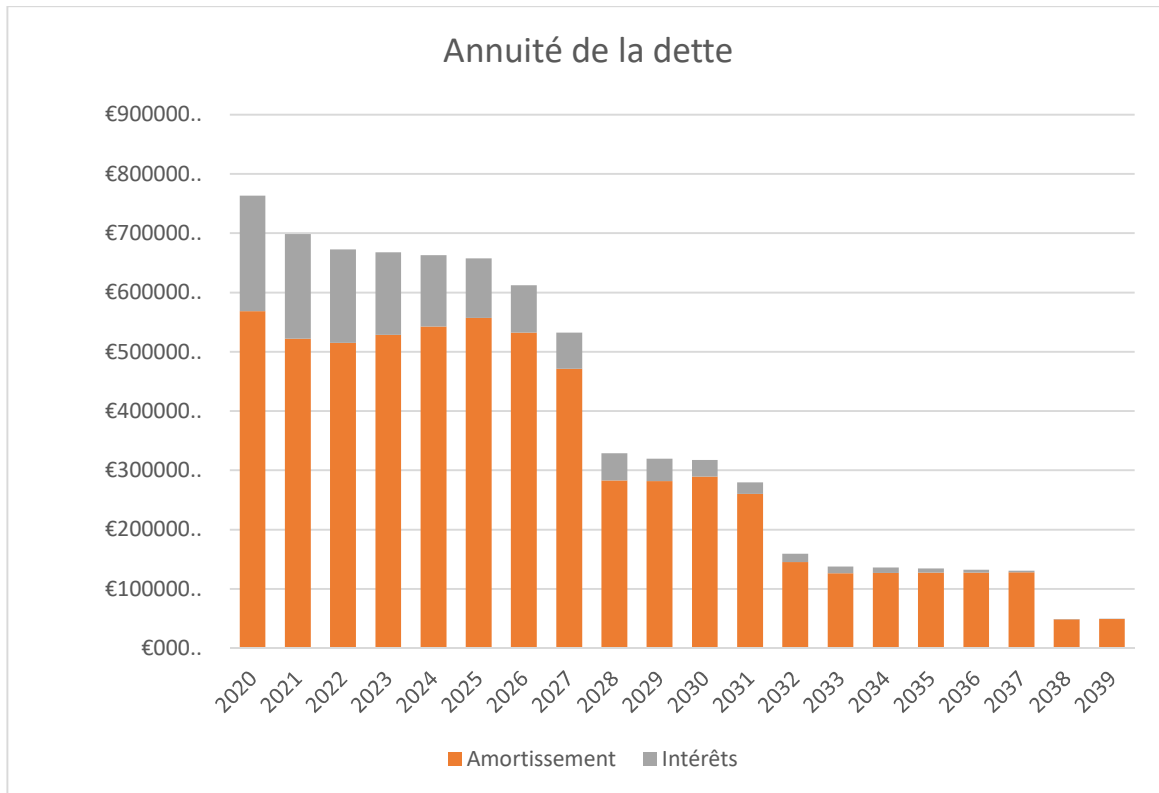
Soit un total 2 071 409,65 €

Le budget ne tient pas compte des dossiers de subvention déjà déposés, leur instruction ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire.

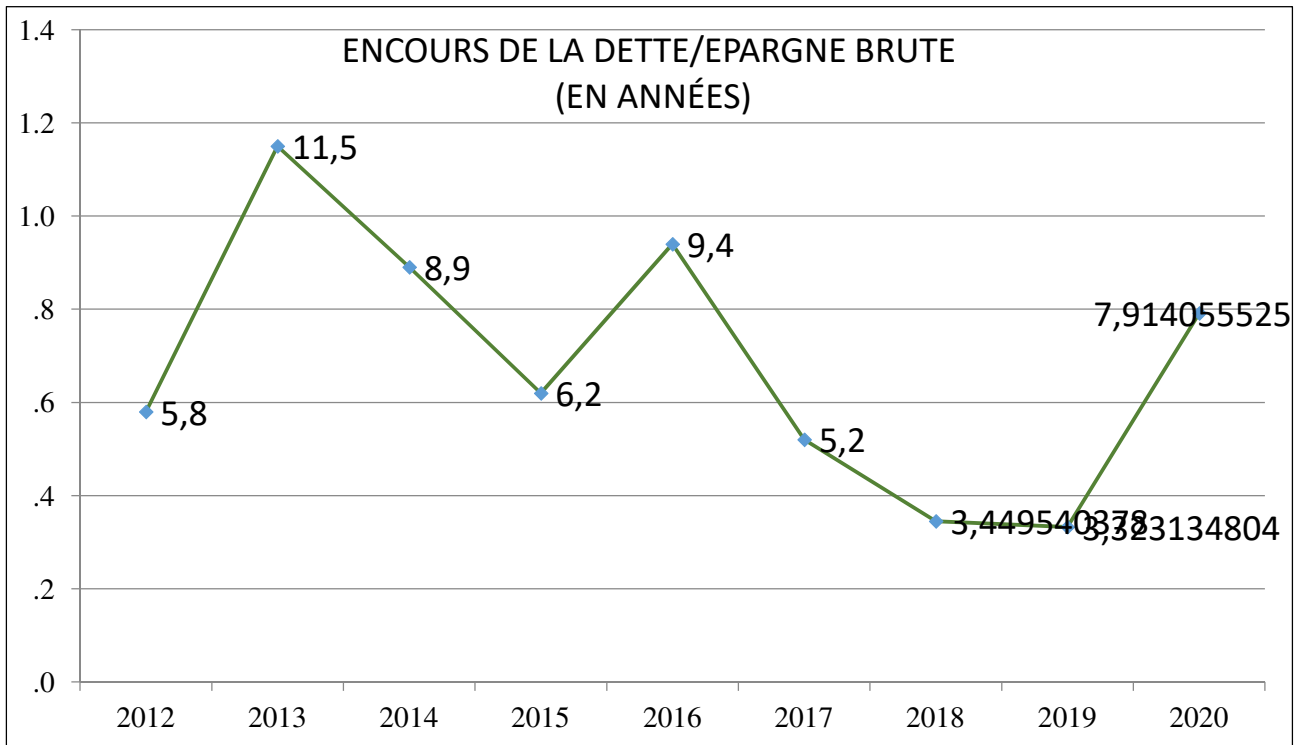
Un emprunt d'équilibre de 100 000 € est prévu qui ne sera réalisé qu'en cas de nécessité.

ENDETTEMENT

Le recours à un emprunt de 100 000 € modifie à la marge la structure de notre endettement.



CAPACITE DE DESENETTEMENT PROJETEE



PROJECTION BUDGETAIRE

Hypothèse 1 - Equilibres du fonctionnement projetés

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation annuelle moyenne 2020 - 2026
Recettes de gestion (prélèvement FPIC et FNGIR déduits)	9 680 777	8 772 686	9 384 694	9 501 852	9 622 163	9 745 699	9 872 534	9 987 310	2,2 %
Produit des services, du domaine et ventes diverses	665 782	552 599	560 888	569 302	577 841	586 509	595 306	604 236	1,5 %
Impôts et taxes	6 493 839	6 071 275	6 453 751	6 548 238	6 645 466	6 745 501	6 848 407	6 954 253	2,3 %
<i>Contributions directes</i>	4 075 431	4 150 129	4 212 381	4 317 690	4 425 633	4 536 273	4 649 680	4 765 922	2,3 %
<i>Attribution de compensation (AC) R</i>	1 104 175	1 093 133	1 082 202	1 071 380	1 060 666	1 050 059	1 039 559	1 029 163	-1,0 %
<i>Dotation de solidarité communautaire (DSC) R</i>									
<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et assimilé</i>									
<i>Perception FNGIR</i>	124	124	124	124	124	124	124	124	
<i>Fonds de péréquation FPIC (solde)</i>									
<i>Autres recettes fiscales</i>	1 314 109	827 888	1 159 044	1 159 044	1 159 044	1 159 044	1 159 044	1 159 044	5,8 %
Dotations et participations	1 701 737	1 657 160	1 657 160	1 657 160	1 657 160	1 657 160	1 657 160	1 657 160	
<i>DGF (communes) / Dotation d'interco. (EPCI)</i>	1 114 421	1 069 844	1 069 844	1 069 844	1 069 844	1 069 844	1 069 844	1 069 844	
<i>Dotation de compensation (EPCI)</i>									
<i>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRT</i>									
<i>Autres dotations et participations</i>	587 316	587 316	587 316	587 316	587 316	587 316	587 316	587 316	
<i>Recettes fonctionnement induites des projets nouveaux</i>									
<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	819 419	491 651	712 894	727 152	741 695	756 529	771 660	771 660	7,8 %
Dépenses de gestion	7 623 222	7 790 719	7 952 785	8 097 233	8 242 195	8 391 989	8 544 554	8 699 941	1,9 %
Dépenses de personnel	4 323 533	4 518 092	4 608 454	4 700 623	4 794 635	4 890 528	4 988 338	5 088 105	2,0 %
Charges à caractère général	2 075 025	2 054 275	2 105 632	2 137 216	2 169 274	2 201 813	2 234 841	2 268 363	1,7 %
<i>Attribution de compensation (AC)</i>									
<i>Dotation de solidarité communautaire (DSC)</i>									
<i>Subventions de fonctionnement versées</i>	539 508	539 508	547 601	555 815	564 152	572 614	581 203	589 921	1,5 %
<i>dont subvention au CCAS/CIAS</i>	337 300	340 673	344 080	347 521	350 996	354 506	358 051	361 631	1,0 %
<i>dont Fonds de concours versés</i>									
<i>Contributions organismes de regroupement</i>	420 808	414 496	422 786	431 241	437 710	446 464	455 393	464 501	1,9 %
<i>Deficit budgets annexes à caractères administratifs</i>									
<i>Dépenses fonctionnement induites des projets nouveaux</i>									
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	264 348	264 348	268 314	272 338	276 423	280 570	284 778	289 050	1,5 %
Epargne de gestion	2 057 555	981 967	1 431 909	1 404 619	1 379 969	1 353 710	1 327 979	1 287 369	4,6 %
Intérêts de la dette	207 628	194 540	175 330	159 868	141 272	122 179	116 662	114 024	-8,5 %
<i>dette ancienne</i>	207 628	194 540	175 330	156 868	138 384	119 406	99 571	79 255	-13,9 %
<i>dette nouvelle</i>				3 000	2 888	2 773	17 091	34 769	
<i>Subvention de fonct. aux SPIC & budgets annexes</i>									
<i>Solde produits - charges financières</i>	83								
<i>Solde produits - charges exceptionnelles</i>	-1 072								
Epargne brute	1 848 937	787 427	1 256 579	1 244 752	1 238 697	1 231 530	1 211 317	1 173 344	6,9 %
Remboursement en capital de la dette	558 764	563 835	517 453	514 067	527 660	541 857	574 595	572 661	0,3 %
Epargne nette	1 290 174	223 591	739 125	730 685	711 037	689 673	636 722	600 683	17,9 %

20.06.26.02-042 Affectation des résultats

Après clôture des comptes, conformes aux comptes de gestion de Monsieur le Trésorier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2019 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2019
- b pour assurer l'autofinancement de la section d'investissement 2020
- c report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2020
- d déficit antérieur reporté

- **POLE LOCATIF CRAMAT**

E	139,48 €
a	
b	
c	139,48 €

- **FORET**

E	283 382,36 €
a	
b	
c	283 382,36 € (Affectation Budget Commune 282 000 €)

- **C.S.I.V.**

E	128 979,33 €
a	67 002,30 €
b	
c	61 977,03 €

- **CAMPING**

E	189 716,78 €
a	40 873,67 €
b	
c	148 843,01 €

- **COMMUNE**

E	3 063 560,20 €
a	2 276 093,55 €
b	
c	787 466,65 €

20.06.26.03-043 Conséquences COVID : Remise sur loyer, redevance et droit de place

Considérant que la crise du COVID 19 a entraîné la fermeture obligatoire de certains commerces ou activités (bars, restaurants, cinéma, commerces non alimentaire) durant la période de confinement,

Considérant que l'organisation des marchés a dû être fortement revue durant cette même période pour s'adapter aux contraintes sanitaires en limitant le nombre de commerçants,

Considérant que l'activité des commerces de la commune et du marché a été très fortement perturbée durant cette même période,

La commune de Soustons souhaite accompagner les commerçants touchés par 4 mesures :

- Exonération des loyers des locaux commerciaux appartenant à la mairie des mois de Mars, Avril et Mai pour les commerces et activités ayant dû fermer pendant la crise ainsi que du cabinet d'infirmiers qui a été fortement sollicité durant cette période.
- Diminution des redevances d'occupation du domaine public pour les mois de Mars Avril et Mai pour les commerces ou activités ayant dû fermer durant la période de confinement soit 3 /12^{ème} de la redevance annuelle.
- Gratuité des marchés ayant eu lieu du 6 avril au 1er juin au vu des contraintes sanitaires imposées.
- Non prise en compte dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020 des agrandissements de terrasses imposés par la mise en application des contraintes sanitaires. Seuls les agrandissements n'augmentant pas la capacité d'accueil des établissements bénéficieront de cette mesure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exonération des loyers des mois de Mars, Avril et Mai des locaux commerciaux appartenant à la mairie pour les commerces et activités ayant dû fermer pendant la crise ainsi que du cabinet d'infirmiers qui a été fortement sollicité durant cette période ;
- d'approuver la diminution des redevances d'occupation du domaine public pour les mois de Mars, Avril et Mai pour les commerces ou activités ayant dû fermer durant la période de confinement soit 3 /12^{ème} de la redevance annuelle. (Le calcul de la redevance annuel se faisant durant l'été la liste des bénéficiaires et le montant de la remise seront déterminés à cette période.) ;
- d'approuver la gratuité des marchés ayant eu lieu du 6 avril au 1er juin inclus au vu des contraintes sanitaires imposées. En conséquence les abonnements du second trimestre seront réduits au prorata des marchés organisés à partir du 8 juin ;
- d'approuver la non prise en compte dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020 des agrandissements de terrasses imposés par la mise en application des contraintes sanitaires. Seuls les agrandissements n'augmentant pas la capacité d'accueil des établissements bénéficieront de cette mesure.

20.06.26.04-044 Fixation des taux de fiscalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 19.03.14.01-012 du Conseil Municipal du 14 mars 2019 fixant ainsi qu'il suit les taux d'impôts 2019 :

- Taxe d'Habitation (TH) : 15,05 %
- Foncier Bâti (FB) : 14,75 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 61,35 %

Considérant que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle les taux communaux de la taxe d'habitation pour 2020, le conseil municipal n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020.

Les taux d'imposition pour 2020 sont donc fixés comme suit :

- Foncier Bâti (FB) : 14,75 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 61,35 %

Le produit attendu s'élève donc à 1 860 723 €.

Le total des allocations compensatrices est fixé à 169 783 €.



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	15,05	>>>	15 212 000	2 289 406
Taxe foncière (bâti).....	14,75	>>>	11 381 000	1 678 698
Taxe foncière (non bâti).	61,35	>>>	296 700	182 025
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ^{4a} 106 531				Total : 1 860 723
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b} >>>				

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

$4390\ 036$ - $169\ 783$ - 124 + $1860\ 723$ = $2\ 289\ 406$
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶ - Produit des IFER ⁸ - TASCOM ¹⁰ - DCRTP ¹¹ - Produit prévisionnel de TH ¹²
 Total allocations compensatrices - Versement GIR ¹¹ - Prélèvement GIR ¹¹ = $1860\ 723$ + $182\ 025$ = $1\ 860\ 723$
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ^{4b}

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	$14,75$	$14,75$	$14,75$	11 381 000	1 678 698
Taxe foncière (non bâti).....	$61,35$	$61,35$	$61,35$	296 700	182 025
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Produit attendu $1\ 860\ 723$					
Produit à taux constants (hors TH) $1\ 860\ 723$					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

A MONT DE MARSAN le **10 MARS 2020**
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES PASCAL ANOULIES
 Le préfet, A Le maire,
 Le DIMINUTION SANS LIEN DES TAUX A-T-ELLE ÉTÉ DÉCIDÉE EN 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : **NON**
 Le produit fiscal attendu **1 860 723**

20.06.26.05-045 Subventions aux associations

Après études des demandes de subvention et analyse des données financières transmises,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention annuelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
ASS Ball Trap	605,00 €		605,00 €
ASS Cyclo Tourisme	605,00 €		605,00 €
SCS Football	17 000,00 €		17 000,00 €
ASS Golf	605,00 €		605,00 €
ASS Pelote	605,00 €		605,00 €
ASS Pétanque	605,00 €		605,00 €
ASS Rugby	30 000,00 €		30 000,00 €
ASS Tennis	1 540,00 €		1 540,00 €
Les Ecureuils Soustonnais	2 910,00 €		2 910,00 €
Sporting (Judo Club)	1 010,00 €		1 010,00 €
Handisport (Foyer Lestang)	715,00 €		715,00 €
Club d'Aviron	2 335,00 €		2 335,00 €
ASS Badminton	605,00 €		605,00 €
B.R.O.S	310,00 €		310,00 €
ASS Running	310,00 €		310,00 €
CULTURE			
Lous Cadetouns	1 320,00 €		1 320,00 €
Harmonie municipale	10 300,00 €		10 300,00 €
Chorale Chœur d'Albret	480,00 €		480,00 €
Art et Création	95,00 €		95,00 €
Cercle Taurin	375,00 €		375,00 €
Association Art Lyrique en Aquitaine		10 000,00 €	10 000,00 €
Association Lo Gascon a Soston	530,00 €		530,00 €
Compagnie des Sciences	625,00 €		625,00 €
Association Quem d'aci	3 330,00 €		3 330,00 €
ANCIENS COMBATTANTS			
FNACA (section locale)	193,00 €		193,00 €
UNACITA (section locale)	193,00 €		193,00 €
Union Nationale des Combattants (section locale)	193,00 €		193,00 €
Association nationale des Anciens Combattants (ANACR)	111,00 €		111,00 €
Médaillés Militaires	111,00 €		111,00 €

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention annuelle
SECTEUR SOCIAL			
Retraités (Club des)	650,00 €		650,00 €
Secouristes	1 250,00 €		1 250,00 €
Conjoints Survivants	213,00 €		213,00 €
Secours populaire	605,00 €		605,00 €
Secours catholique	605,00 €		605,00 €
Voisinage	1 000,00 €		1 000,00 €
Handiville	520,00 €		520,00 €
Donneurs de sang (amicale)	570,00 €		570,00 €
ADAVEM	1 540,00 €		1 540,00 €
Les Jardins Familiaux de Soustons	730,00 €		730,00 €
SECTEUR SCOLAIRE & ENFANCE			
Coopérative scolaire Isle Verte	2 610,00 €		2 610,00 €
Coopérative scolaire école maternelle	1 870,00 €		1 870,00 €
Coopérative Collège François MITTERRAND (foyer)	745,00 €		745,00 €
Ass. Sportive Scolaire CES Collège F. MITTERRAND	520,00 €		520,00 €
FETES ET TOURISME			
Comité des Fêtes	26 415,00 €		26 415,00 €
* Comité des fêtes de Costemale	905,00 €		905,00 €
* Comité des fêtes de Hardy	0,00 €		0,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES			
Aile Bleue	185,00 €		185,00 €
Amicale du Personnel Communal et du CCAS	15 133,00 €		15 133,00 €
Société de Chasse	2 965,00 €		2 965,00 €
Société de Pêche	2 965,00 €		2 965,00 €
ADRASEC	317,00 €		317,00 €
TOTAL	139 929 €	10 000 €	149 929 €

Subventions versées sous réserve de la présentation des documents demandés

* Subvention liée à l'organisation des fêtes de quartier

20.06.26.06-046 Autorisations de programme – Crédits de paiement (AP/CP)

Un des principes de base des finances publiques est constitué par l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT et L 263-8 du code des juridictions financières :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, dans le cadre des autorisations de programme.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Toutes les modifications doivent faire l'objet d'une délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

BUDGET COMMUNE

N° AP	Libellé	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
AP 20-01	Rénovation ecole maternelle Gensous Tranche ferme	2 384 924,00 €	54 200,00 €	1 180 000,00 €	1 150 724,00 €
AP 20-02	Plan Plage Lacustre	1 038 700,00 €	43 109,00 €	686 000,00 €	309 591,00 €
AP 20-03	Aménagement place salle d'Animation	1 051 508,00 €	187 000,00 €	864 508,00 €	

Les dépenses seront financées par les subventions, FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

Détail des subventions :

- Ecole maternelle Gensous :
 - DETR : 793 574 €
 - Département : 135 000 €
 - MACS (TEPOS) : 150 000 €
- Plan Plage Lacustre :
 - FNADT : 256 425 €
 - Région : 256 425 €
 - Département : 170 950 €
- Aménagement place salle d'animation
 - DETR : 348 503 €
 - MACS (Fonds de concours voirie) : 264 500 €

20.06.26.07-047 Budgets primitifs 2020 (Budgets principal et annexes)

Les documents ci-annexés retracent les prévisions budgétaires 2020, en dépenses et recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les budgets primitifs suivants :
 - Pôle Locatif Cramat
 - Forêt Communale
 - Centre Sportif de l'Isle Verte
 - Camping Municipal
 - Commune

BUDGET PRIMITIF 2020

Note de présentation synthétique

Conformément aux articles L 2313, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget proposé pour l'exercice 2020, s'équilibre à :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 9 550 720,65 €
 - Recettes : 9 550 720,65 €

- **Investissement :**
 - Dépenses : 5 532 688,49 €
 - Recettes : 5 532 688,49 €

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 1,3 % entre 2019 et 2020.

DEPENSES

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 091 180 € (soit une baisse de 38 120 € par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires ...

Cette baisse s'explique par les ajustements dus au Covid 19 qui contrebalancent des hausses visant à s'adapter aux besoins des services.

Les charges de personnel s'établissent à 4 505 100 €, en augmentation de 4 % par rapport au budget 2019.

Cette augmentation relève des recrutements 2019 qui se répercutent en 2020 sur une année pleine (médiathèque, espaces verts) ainsi que de la hausse des besoins en entretien des locaux

Le solde de cette augmentation est dû au Glissement Vieillesse Technicité.

Le chapitre 014 retrace la part départementale de la taxe de séjour, ce chapitre correspond aux sommes qui seront remboursées à ce titre. La recette équivalente apparaît en recettes.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 259 250 € en baisse de 2,26 %.

Dans ce compte nous trouvons les indemnités des élus, les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, EMMA, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Cette baisse est essentiellement due à l'intégration des emprunts du SIEAM dans les comptes de la commune qui entraîne une baisse de notre participation au sein du nouveau syndicat.

Les charges financières sont prévues à 190 695 € du fait de l'emprunt contracté en 2019 et de l'intégration des emprunts portés par le SIEAM.

Pour rappel, au 1^{er} janvier, avant toute nouvelle décision, la dette s'élève à 6 131 741,74 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 717 412 €.

Dépenses imprévues à hauteur de 150 000 €.

Le Virement à la section d'investissement peut donc s'élever à : 592 983,65 €.

CHAPITRE	Crédits ouverts 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	2 129 300 €	2 091 180 €
012 – Charges de Personnel	4 332 200 €	4 505 100 €
014 – Atténuations de charges	26 000 €	30 000 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 288 305 €	1 259 250 €
66 – Charges financières	207 748 €	190 695 €
67 – Charges exceptionnelles	3 100 €	14 100 €
022 – Dépenses imprévues	76 900 €	155 000 €
023 – Virement à l'investissement	2 319 988 €	592 983,65 €
042 – Opérations d'ordre	487 560 €	717 412 €
TOTAL	10 871 101 €	9 550 720,65 €

RECETTES

Les recettes réelles sont en baisse de 6,64 % soit moins 609 701 €.

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
013 – Atténuations de charges	120 000 €	75 000 €
70 – Produits des services	601 500 €	495 725 €
73 – Impôts et charges	6 184 085 €	6 081 909 €
74 – Dotations et participations	1 619 300 €	1 491 590 €
75 – Autres produits de gestion courante	642 980 €	411 950 €
76 – Produits financiers	90 €	80 €
77 – Produits exceptionnels	3 000 €	5 000 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 485 988 €	787 466,65 €
042 – Opérations d'ordre	214 158 €	202 000 €
TOTAL	10 871 101 €	9 550 720,65 €

Les atténuations de charges pour 75 000 € comprennent le remboursement des rémunérations du personnel en arrêt de travail.

Le produit des services diminue de 105 775 € du fait des conséquences de la crise sanitaire sur les recettes de la saison culturelle, sur l'activité de l'aire de camping-car, sur l'activité de l'accueil de loisir et de l'annulation des 10 km.

Impôts et taxes s'élèveront à 6 081 909 € soit une baisse de 102 176 € essentiellement dû à la baisse attendue des produits de la taxe d'électricité, des droits de mutation, des redevances pour occupation du domaine public et des droits de place. Le dynamisme de la commune atténue cette baisse avec un produit attendu des impôts en hausse de 4,4% du fait de l'évolution des bases physiques et de l'augmentation des valeurs locatives (0,9%).

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 1 491 590 €. Elles sont composées principalement des dotations de l'état (DGF, Solidarité Urbaine et de Péréquation). Ce poste connaît une baisse de 127 710 €, la commune n'étant plus éligible à la Dotation Urbaine de Solidarité, et la participation CAF à l'accueil de loisirs ainsi que celle du département au transport scolaire devant être ajusté à l'activité des services.

Les autres produits de gestion courante pour 411 950 € sont essentiellement composés de l'excédent du budget annexe Forêt et des loyers perçus par la commune.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section investissement 2020 s'élèvent à 2 343 769,49 €.

A cela s'ajoute 3 188 919 € de restes à réaliser 2019

DEPENSES

Les principaux postes sont :

- Etude faisabilité du barreau Est : 60 050 €
- Achat de matériel Services Techniques : 95 056 €
- Etudes de maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école Gensous : 54 200 €
- Aménagement cimetière : 22 782 €
- Aménagement plaine sportive : 19 500 €
- Stade Rémy GOALARD ; Mise aux normes main courante : 60 109 €
- Rénovation piste cyclable derrière UCPA : 35 000 €
- Plan Plage lacustre : 43 109 €
- Participation voirie MACS : 121 416 €
- Aménagement place pôle d'Animation (salle A Noste) : 187 000 €
- Embellissement des quartiers : 10 000 €
- Etude hydraulique route de St Geours de Maremne : 14 000 €
- Etude aménagement paysager arrière Police Municipale : 15 000 €
- Cheminement accès ALSH Parking : 14 000 €
- Enveloppe travaux pluvial : 20 000 €
- Giratoire route de Magescq (PUP) : 228 300 €
- Travaux en régie : 202 000 €

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes	910 600 €	565 000€
204 – Subventions d'équipements versées	7 170 €	5 002 €
Opérations d'équipement	5 007 165 €	1 399 407,49 €
040 – Opérations d'ordre	214 158 €	202 000 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	578 953 €	172 360 €
041 – Opérations patrimoniales	822 017 €	0 €
TOTAL	7 540 063 €	2 343 769,49 €

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 4 447 503,54 €.

Restes à réaliser au 31/12/19 : 1 085 184,95 €.

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 835 013 €	2 871 393 €
13 – Subventions d'équipements	1 899 307 €	163 714,89€
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 000 000	100 000€
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 271 926 €	592 983,65 €
024 – Produit de cessions d'immobilisations	2 000 €	2 000 €
040 – Opérations d'ordres	355 000 €	487 560 €
041 – Opérations patrimoniales	822 017 €	0 €
TOTAL	8 317 823 €	4 447 503,54€

Elles sont constituées :

- de la dotation aux amortissements : 717 412 €
- du FCTVA : 295 300 €
- de la Taxe d'aménagement : 300 000 €
- du virement de la section de fonctionnement : 592 983,65 €
- de subventions : 163 714,89 €
- d'un emprunt : 100 000 € qui sera mobilisé si nécessaire en fonction des conditions de l'exécution budgétaire.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET POLE LOCATIF

FONTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	12 065 €	12 707 €
Recettes de fonctionnement	12 065 €	12 707 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'Investissement	8 000 €	50 450 €
Recettes d'investissement	16 625 €	110 793 €

Ce budget retrace les opérations concernant les revenus de location et le remboursement du prêt.

En 2020 la vente du local de l'auto-école va se concrétiser, permettant ainsi de rembourser l'ensemble du prêt ayant permis l'acquisition de ce bâtiment.

Ce budget annexe aura vocation à être soldé dès que l'ensemble des opérations comptables auront été réalisées.

BUDGET FORET

FONTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	557 270 €	510 775 €
Recettes de fonctionnement	717 190 €	723 392 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'Investissement	33 620 €	38 060 €
Recettes d'investissement	33 620 €	38 060 €

Le budget de fonctionnement correspond en dépenses aux travaux d'entretien de la forêt et en recettes aux prévisions de vente des bois.

BUDGET CAMPING

FONTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	614 537 €	408 662 €
Recettes de fonctionnement	760 160 €	703 843 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'Investissement	317 608 €	351 074 €
Recettes d'investissement	317 608 €	351 074 €

Les dépenses de fonctionnement baissent du fait de l'absence de reversement au budget principal de l'excédent 2019.

L'excédent de ce budget doit permettre de garder les marges de manœuvre nécessaires pour s'adapter au déroulement de la saison.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance de la SOGITCS.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts.

BUDGET CENTRE SPORTIF DE L'ISLE VERTE

FONTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	178 640 €	135 340 €
Recettes de fonctionnement	178 640 €	192 090 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'Investissement	2 255 546 €	510 084 €
Recettes d'investissement	2 255 546 €	510 084 €

Pas de reversement de l'excédent 2019 au budget principal pour garder des marges de manœuvre face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'activité du centre.

Pour l'investissement les dépenses sont constituées essentiellement des remboursements d'emprunts et des travaux d'aménagement du Pole de Sport de Pleine Nature de l'Isle Verte.

POLE LOCATIF CRAMAT SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	2 110,00	1 750,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-28,00	-26,00
6688	AUTRES		1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 082,00	2 724,00
6811	DOTATION AMORTISSEMENT - IMMO.INCORPELLES ET CORPELLES	9 973,00	9 973,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 973,00	9 973,00
TOTAUX	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 065,00	12 707,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULE	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
74741	PARTICIPATIONS COMMUNE	3 671,00	11 158,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 671,00	11 158,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	8 200,00	1 400,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 210,00	1 410,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	184,00	139,00
TOTAUX	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 065,00	12 707,00

POLE LOCATIF CRAMAT SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
1641	EMPRUNTS EN EUROS	8 000,00	50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000,00	50 000,00
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT		450,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		450,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 000,00	50 450,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - IMMEUBLES DE RAPPORT	9 973,00	9 973,00
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 973,00	9 973,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		92 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 652,00	8 820,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	16 625,00	110 793,00

Excédent

60 343,00

FORET COMMUNALE SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	24 600,00	22 600,00
60622	CARBURANTS	11 000,00	9 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	1 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	600,00	600,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	12 000,00	12 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	75 700,00	78 700,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00	1 500,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 000,00	12 000,00
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS - BOIS ET FORETS	50 000,00	50 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS - MATERIEL ROULANT	7 000,00	10 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES BIENS MOBILIERES	5 000,00	5 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200,00	200,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	79 100,00	61 100,00
6232	FETES ET CEREMONIES	8 000,00	
6241	TRANSPORST DE BIENS		
6257	RECEPTIONS	100,00	100,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	8 000,00	8 000,00
6282	FRAIS DE GARDERIE (BOIS COMMUNAUX)	59 000,00	49 000,00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	4 000,00	4 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 400,00	162 400,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LE COLLECTIVITE RATTACH.	41 000,00	42 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	41 000,00	42 000,00
6522	REVERSEMENT EXCEDENT BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL	315 000,00	282 000,00
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE D'INCENDIE	3 500,00	3 500,00
65888	AUTRES	14,00	10,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	318 514,00	285 510,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS - IMMO. INCORPELLES ET CORPELLES	18 356,00	20 865,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	18 356,00	20 865,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	557 270,00	510 775,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULE	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
7022	COUPES DE BOIS	400 000,00	440 000,00
7023	MENUS PRODUITS FORESTIERS		
70	PRODUITS DES SERVICES	400 000,00	440 000,00
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENT		
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	11,00	10,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11,00	10,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	317 179,00	283 382,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	717 190,00	723 392,00

EXCEDENT

212 617,00

FORET COMMUNALE SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	33 620,00	38 060,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 620,00	38 060,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	33 620,00	38 060,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
281571	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - MATERIEL ROULANT	7 250,00	7 250,00
28158	AMORTISSEMENTS DES IMMO.-AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	11 106,00	13 615,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 356,00	20 865,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 264,00	17 195,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	33 620,00	38 060,00

CENTRE SPORTIF ISLE VERTE SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	13 000,00	14 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 000,00	14 000,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7,00	11,00
658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7,00	11,00
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	15 000,00	17 000,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-167,00	-272,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	800,00	
66	CHARGES FINANCIERES	15 633,00	16 728,00
672	REVERSEMENT EXCEDENT COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - IMMO.INCORPELLES ET CORPELLES	61 305,00	57 485,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	61 305,00	57 485,00
022	DEPENSES IMPREVUES	3 500,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 195,00	47 116,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	178 640,00	135 340,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULE	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
751	REDEVANCE CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	125 000,00	125 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20,00	13,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 020,00	125 013,00
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	5 500,00	5 100,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00	5 100,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	48 120,00	61 977,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 640,00	192 090,00

56 750,00

CENTRE SPORTIF ISLE VERTE SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Restes à réaliser 2019	Budget Primitif 2020
1641	EMPRUNTS EN EUROS	91 000,00		101 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	91 000,00		101 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	998 500,00	266 747,56	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	998 500,00	266 747,56	0,00
45812	BLOCS SANITAIRES VESTIAIRES		3 000,00	-3 000,00
45813	AMENAGEMENT PLAINE ET CENTRE SPORTIF ISLE VERTE	1 500,00	134 160,66	3 075,78
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 500,00	137 160,66	75,78
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 850,00		1 850,00
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	3 650,00		3 250,00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00		5 100,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 437,00		
	RESTES A REALISER	1 143 609,00	403 908,22	403 908,22
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 255 546,00		510 084,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Restes à réaliser 2019	Budget Primitif 2020
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	13 311,00		67 002,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 311,00		67 002,00
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	150 000,00	90 000,00	
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	150 000,00	90 000,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	800 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	800 000,00		
45822	BLOCS SANITAIRES VESTIAIRES		3 000,00	-3 000,00
45823	AMENAGEMENT PLAINE ET CENTRE SPORTIF ISLE VERTE		132 660,22	4 575,78
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		135 660,22	1 575,78
28131	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - CONSTRUCTIONS-BATIMENTS	39 704,00		39 704,00
28135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTR,	1 210,00		1 210,00
28184	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - MOBILIER	3 823,00		
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 568,00		16 571,00
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	61 305,00		57 485,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			111 245,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 195,00		47 116,00
	RESTES A REALISER	1 145 735,00	225 660,22	225 660,22
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 255 546,00		510 084,00

CAMPING MUNICIPAL SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	600,00	600,00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	28 000,00	28 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 600,00	28 600,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	15 000,00	5 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00	5 000,00
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	80 000,00	67 000,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-2 063,00	-2 138,00
66	CHARGES FINANCIERES	77 937,00	64 862,00
672	REVERSEMENT EXCEDENT A COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	195 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	195 000,00	0,00
6811	DOTATIONS AMMORTISSEMENTS - IMMO.INCORPELLES ET CORPELLES	256 752,00	256 305,00
6681	AUTRES CHARGES FINANCIERE		13 462,10
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	256 752,00	269 767,10
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 248,00	40 432,90
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	614 537,00	408 662,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULE	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
751	REDEVANCE CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	550 000,00	550 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	15 000,00	5 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	565 000,00	555 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	195 160,00	148 843,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	760 160,00	703 843,00

EXCEDENT

295 181,00

CAMPING MUNICIPAL SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	298 000,00	310 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	298 000,00	310 200,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 608,00	40 874,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	317 608,00	351 074,00

RECETTES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	19 608,00	40 874,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 608,00	40 874,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		13 462,10
28128	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS	2 730,00	2 730,00
28131	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS - BATIMENTS	84 599,00	84 142,00
28135	AMORTIS.INSTAL.GENERALES AGENCEMENTS AMENAG.CONSTRUCTIONS	77 159,00	77 162,00
28138	AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	5 054,00	5 054,00
28151	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	1 497,00	1 497,00
28154	AMORTISSEMENT MATERIEL	985,00	985,00
28181	AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES. AGENCEMENTS. AMENAG. DIVERS	1 553,00	1 560,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 175,00	83 175,00
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	256 752,00	269 767,10
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 248,00	40 432,90
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	317 608,00	351 074,00

0,00

COMMUNE DE SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Crédits ouverts 2019	Budget Primitif 2020
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	978 000,00	998 050,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	30 000,00	31 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	57 000,00	60 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	350 000,00	350 000,00
60621	COMBUSTIBLES	13 000,00	
60622	CARBURANTS	67 000,00	70 000,00
60623	ALIMENTATION	13 000,00	15 800,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00	3 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 000,00	30 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	20 000,00	31 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	80 000,00	100 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	16 000,00	16 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 000,00	15 000,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIOTHEQUES, MEDIATHEQUES)	6 000,00	500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	31 000,00	31 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	269 000,00	244 750,00
61	SERVICES EXTERIEURS	546 500,00	561 500,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	195 000,00	206 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 000,00	6 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	60 000,00	65 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	500,00	500,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS - TERRAINS	25 000,00	10 000,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS - BATIMENTS PUBL	50 000,00	35 000,00
615231	ENTRETIEN REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS - VOIRIES	10 000,00	25 000,00
615232	ENTRETIEN REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS - RESEAUX	10 000,00	10 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	30 000,00	30 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	30 000,00	30 000,00
6156	MAINTENANCE	57 000,00	63 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	30 000,00	40 000,00
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	21 000,00	21 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	5 000,00	5 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	15 000,00	15 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	480 800,00	401 130,00

ARTICLES	INTITULES	Crédits ouverts 2019	Budget Primitif 2020
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 000,00	2 000,00
6226	HONORAIRES	20 000,00	30 000,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00	1 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000,00	3 000,00
6232	FETES ET CEREMONIES	120 000,00	60 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00	1 500,00
6237	PUBLICATIONS	22 000,00	30 330,00
6238	DIVERS	3 000,00	3 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	1 000,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	100 000,00	90 000,00
6248	DIVERS	1 000,00	1 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 000,00	9 000,00
6257	RECEPTIONS	13 000,00	13 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 000,00	14 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	35 000,00	35 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	800,00	800,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	24 000,00	26 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE)	500,00	500,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00	5 000,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	106 000,00	75 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	124 000,00	130 500,00
63512	TAXES FONCIERES	110 000,00	115 000,00
6353	IMPOTS INDIRECTS	9 500,00	9 500,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000,00	1 000,00
6358	AUTRES DROITS		1 500,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 500,00	3 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 129 300,00	2 091 180,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	5 000,00	5 000,00
6331	VERSEMENT TRANSPORT	15 150,00	16 000,00
6333	PARTICIPATION EMPLOYEURS FORMATION PROFESSION.CONTINUE		
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET CENTRES DE GESTION	58 000,00	32 000,00
64111	PERSONNEL TITULAIRE - REMUNERATION PRINCIPALE	2 046 000,00	2 090 000,00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	40 000,00	42 800,00
64118	PERSONNEL TITULAIRE - AUTRES INDEMNITES	372 000,00	394 800,00
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE - REMUNERATIONS	452 000,00	516 400,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	31 000,00	27 700,00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	20 000,00	6 300,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	485 300,00	533 400,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	674 000,00	690 500,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	80 000,00	95 000,00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU F.N.A.L.	12 750,00	13 200,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	11 000,00	12 000,00
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30 000,00	30 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 332 200,00	4 505 100,00
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONSET PRELEVEMENTS DIVERS	26 000,00	30 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	26 000,00	30 000,00

ARTICLES	INTITULES	Crédits ouverts 2019	Budget Primitif 2020
6531	IMDEMNITES DES MAIRES, ADJOINTS	115 000,00	140 000,00
6532	FRAIS DE MISSION	7 000,00	7 000,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES MAIRES, ADJOINTS	12 000,00	15 000,00
6534	COTISATION SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	10 000,00	12 000,00
6535	FORMATION DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS	4 000,00	4 000,00
	COTISATION DU FONDS DE FINANCEMENT ALLOCATION DE FIN DE MANDAT		
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 400,00	3 000,00
6542	CREANCES ETEINTES	600,00	
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES - SERVICE D'INCENDIE	173 000,00	173 800,00
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT - AUTRES	318 605,00	250 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	65 000,00	65 000,00
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CCAS	337 300,00	337 300,00
657364	SUBV. FONCTION. ETABLIS. A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	4 400,00	11 150,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	206 000,00	206 000,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	30 000,00	35 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 288 305,00	1 259 250,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	207 333,00	196 000,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	415,00	-5 305,00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES		
66	CHARGES FINANCIERES	207 748,00	190 695,00
6714	BOURSES ET PRIX	100,00	100,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	14 000,00
	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100,00	14 100,00
6811	DOT.AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES		717 412,00
	DIFFERENCE SUR REALISATIONS TRANSFEREES EN INVESTISSEMENT		
	DOT.AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	487 560,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 560,00	717 412,00
022	DEPENSES IMPREVUES	76 900,00	150 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 319 988,00	592 983,65
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 871 101,00	9 550 720,65

COMMUNE DE SOUSTONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

ARTICLES	INTITULE	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	120 000,00	75 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000,00	75 000,00
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	5 000,00	5 000,00
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	155 000,00	119 000,00
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	58 000,00	49 170,00
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	5 000,00	5 000,00
70612	REDEVANCES SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	600,00	600,00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	45 000,00	23 855,00
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	20 000,00	3 000,00
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	120 000,00	98 100,00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	5 000,00	10 000,00
70841	MISE DISPOSIT.PERSONNEL BUDG.ANNEXES REGIES MUNICIPALES CCAS	50 000,00	50 000,00
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	51 500,00	42 000,00
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET REGIES	41 000,00	42 000,00
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES CCAS	400,00	
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	45 000,00	48 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	601 500,00	495 725,00
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	3 971 961,00	4 150 129,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 130 000,00	1 104 175,00
73221	F.N.G.I.R.	124,00	124,00
7336	DROITS DE PLACE	54 000,00	52 700,00
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	255 000,00	100 000,00
7362	TAXES DE SEJOUR	253 000,00	264 781,00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS MUTATION OU PUBLICITE FONCIERE	500 000,00	400 000,00
7388	AUTRES TAXES DIVERSES	20 000,00	10 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 184 085,00	6 081 909,00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	780 000,00	787 354,00
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	110 000,00	0,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	200 000,00	254 736,00
744	FCTVA	2 500,00	3 000,00
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	8 500,00	10 000,00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	90 000,00	30 000,00
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	70 000,00	70 000,00
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	9 000,00	9 000,00
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	900,00	900,00
74834	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	21 600,00	21 600,00
74835	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	120 000,00	120 000,00
748388	AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	30 000,00	30 000,00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	16 800,00	
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	160 000,00	155 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 619 300,00	1 491 590,00
751	REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	39 000,00	40 000,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	93 500,00	86 500,00
7551	EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	510 000,00	282 000,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	480,00	450,00
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	642 980,00	411 950,00
764	REVENUS DES VALEURS MOB ILIERES DE PLACEMENT	90,00	80,00
76	PRODUITS FINANCIERS	90,00	80,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 000,00	5 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	5 000,00
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 158,00	200 000,00
777	QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVEST.TRANSFEREES AU RESULTAT	2 000,00	2 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	214 158,00	202 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 485 988,00	787 466,65
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 871 101,00	9 550 720,65

COMMUNE DE SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Restes à réaliser 2019	Budget Primitif 2020
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	511 000,00		565 000,00
16876	AUTRES DETTES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	399 600,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	910 600,00		565 000,00
20422	SUBV. EQUIP. PERSONNES DE DROIT PRIVE	7 170,00		5 002,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 170,00		5 002,00
	OPERATION N° 902 - FRAIS D'ETUDES	50 000,00	50 950,00	72 650,00
2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00	50 950,00	72 650,00
	OPERATION N° 903 - ACHATS TERRAINS IMMEUBLES	50 000,00	152 500,00	24 001,00
2118	AUTRES TERRAINS	50 000,00	152 500,00	24 001,00
	OPERATION N° 905 - ACHAT MATERIEL DIVERS	195 050,00	20 100,00	109 772,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	840,00		4 768,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	53 020,00	13 680,00	95 056,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	90 000,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	14 160,00	4 000,00	5 000,00
2184	MOBILIER	4 000,00	2 420,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 030,00		4 948,00
	OPERATION N° 907 - AMENAGEM./EQUIP.DIVERS BATIMENTS	3 101 089,00	2 134 753,00	291 993,00
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00		
2312	TERRAINS	22 546,00	3 299,00	20 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	3 058 543,00	2 131 454,00	271 993,00
	OPERATION N° 909 - AMENAGEMENTS/EQUIPEMENTS SPORTIFS	100 046,00	52 100,00	105 569,49
2312	TERRAINS	46 000,00	23 100,00	28 500,00
2313	CONSTRUCTIONS	54 046,00	26 650,00	77 069,49
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		2 350,00	
	OPERATION N° 913 - AMENAGEMENTS VOIRIE & RESEAUX DIVERS	1 510 980,00	778 516,00	795 422,00
2041512	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS			
2041582	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	205 663,00	238 656,00	10 000,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	20 000,00	15 860,00	4 140,00
2312	TERRAINS	1 247 662,80	519 000,00	639 866,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	37 654,20	5 000,00	141 416,00
	REPRISES SUR AUTOFINANCEMENT ANTERIEUR	2 000,00		2 000,00
13918	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 000,00		2 000,00
	CHARGES TRANSFEREES	212 158,00		200 000,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	46 144,00		64 305,00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	41 632,00		13 130,00
21318	CONSTRUCTIONS - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	85 508,00		80 905,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	30 320,00		13 400,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	8 554,00		28 260,00
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	214 158,00		202 000,00
2113	TERRAINS AMENAGES	12 144,00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	809 873,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	822 017,00		0,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	578 953,00		172 360,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 540 063,00		2 343 769,49
	RESTES A REALISER	1 831 460,00	3 188 919,00	3 188 919,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 371 523,00		5 532 688,49

COMMUNE DE SOUSTONS
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

ARTICLES	INTITULES	Budget Primitif 2019	Restes à réaliser 2019	Budget Primitif 2020
10222	F.C.T.V.A.	198 300,00		295 300,00
10223	TAXE D'AMENAGEMENT	280 000,00		300 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 356 713,00		2 276 093,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 835 013,00		2 871 393,00
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLES - ETAT	611 044,00		
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLES - REGION	440 944,00	416 597,25	14 870,75
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLES - DEPARTEMENT	307 020,74	207 843,50	42 813,22
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLES - AUTRES	296 465,46	203 630,00	6 429,72
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	228 832,80	257 114,20	84 601,20
1342	AMENDES DE POLICE	15 000,00		15 000,00
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 899 307,00	1 085 184,95	163 714,89
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00		100 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00		100 000,00
2802	FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENT D'URBANISME	2 036,00		1 530,00
28031	FRAIS D'ETUDES			21 038,00
2804132	DEPARTEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	23 046,00		23 046,00
28041512	GROUP.COLLECTIVITES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 653,00		377 380,00
28041582	AUTRES GROUP.COLLECTIVITES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	207 066,00		26 305,00
28041622	CCAS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 000,00		
280422	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	21 435,00		21 270,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 575,00		2 340,00
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	22 176,00		22 176,00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	22 876,00		22 876,00
281568	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE			2 060,00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	42 900,00		49 518,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	59 241,00		86 781,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 232,00		11 216,00
28184	MOBILIER	19 836,00		18 384,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 488,00		31 492,00
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 560,00		717 412,00
2031	FRAIS D'ETUDES	22 499,00		
2145	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI - AMENAGEMENT	300 018,00		
27638	CREANCES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	499 500,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	822 017,00		0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 271 926,00		592 983,65
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 000,00		2 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 317 823,00		4 447 503,54
	RESTES A REALISER	1 053 700,00	1 085 184,95	1 085 184,95
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 371 523,00		5 532 688,49

0,00

TABLEAU DES EFFECTIFS

AGENTS TITULAIRES

	BP 2020		
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIERE technique			
Cadre d'emploi des Ingénieurs Subdivisionnaires			
Ingénieur Principal	1	1	0
Cadre d'emploi des Techniciens Supérieurs Territoriaux			
Technicien Principal 1e classe	1	1	0
Technicien Principal 2e classe	1	0	1
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise			
Agent Maîtrise Principal	4	4	0
Agent Maîtrise	5	5	0
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques			
Adjoint Technique Principal de 1 ^{er} classe	19	19	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	11	11	0
Adjoint Technique	17	14	3
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles			
ATSEM Principal 1e classe	4	4	0
ATSEM Principal 2e classe	3	3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi des Attachés			
Attaché hors classe	1	1	0
Attaché Principal	0	0	0
Attaché	0	0	0
Cadre d'emploi des Rédacteurs			
Rédacteur Principal 1e classe	1	1	0
Rédacteur Principal 2e classe	4	4	0
Rédacteur	2	2	0
Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs			
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{er} classe	3	3	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	3	3	0
Adjoint Administratif	7	6	1
FILIERE SECURITE			
Cadre d'emploi des Chefs de service de police municipale			
Chef de service principal 1e classe de police municipale	1	1	0
Chef de service principal 2e classe de police municipale	0	0	0
Cadre d'emploi des Policiers Municipaux			
Brigadier Chef Principal	3	3	0
Gardien-Brigadier de Police Municipale	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emploi des Adjointes du Patrimoine			
Adjoint du patrimoine Principal 2e classe	3	3	0
Cadre d'emploi des Bibliothécaires			
Bibliothécaire	1	1	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'Animation Principal 1e classe	1	1	0
Adjoint d'Animation Principal 2e classe	2	2	0
Adjoint d'Animation	4	4	0
TOTAL	103	98	5

AGENTS NON TITULAIRES

	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIERE technique			
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques			
Adjoint Technique	6	6	0
filere animation			
Cadre d'emploi des Adjointes d'Animation			
Adjoint d'animation	3	3	0
TOTAL	9	9	0

I. CONTEXTE

La commune de Soustons dispose d'une école maternelle constituée de 2 établissements situés sur des sites voisins, l'école Françoise Gensous et l'école Jean Ducret. La première construite en 1950 et agrandie en 1979 accueille environ 105 élèves, 4 jours par semaine. Ce bâtiment nécessite d'être modernisé et adapté aux nouveaux usages et besoins des élèves et des enseignants.

Après avoir rénové le Château Vignalou contigu à l'école Françoise Gensous pour y installer l'Accueil de Loisirs Maternel, la rénovation de l'école permettra de finaliser la modernisation de ses bâtiments à destination des plus petits.

II. PROJET

Le projet comprend la rénovation complète de l'école maternelle « Gensous ». Il prévoit la restructuration et la rénovation des espaces existants ainsi que la création des volumes nécessaires à l'application des consignes de l'Education Nationale en la matière.

Ainsi les classes, l'espace de restauration, les sanitaires, les locaux techniques, les locaux de réunion seront redimensionnés pour s'adapter aux besoins du bon fonctionnement de l'école.

Un préau, une salle des maitres seront aussi créés.

La volonté est de proposer aux enfants, aux enseignants et à tous les personnels intervenant sur place, l'ensemble des outils adaptés pour travailler dans les meilleures conditions.

La question des connectivités et des accès aux outils numériques est traitée dans le projet afin de disposer de toutes les opportunités offertes par le réseau de fibre optique qui dessert l'établissement.

L'ensemble de l'opération prévoit donc la requalification du bâtiment existant mais aussi la création de près de 200 m² de surfaces supplémentaires.

Le projet prévoit aussi des possibilités d'extension pour une salle de classe supplémentaire avec un dortoir et une salle de réunion afin d'anticiper sur d'éventuels besoins futurs.

Au-delà des améliorations fonctionnelles de l'établissement, le projet prévoit la modernisation et le traitement thermique de l'ensemble du bâtiment. La rénovation énergétique est au cœur du projet pour permettre à ce bâtiment de s'inscrire dans une logique de la sobriété énergétique. Cette volonté s'applique aussi aux consommations d'eau et des différents fluides. L'accompagnement de la communauté de communes sur ce sujet permettra de disposer d'un bâtiment exemplaire sur ces questions d'une grande sensibilité.

Ce projet permet d'adapter les installations existantes aux besoins actuels sans obérer l'avenir en prévoyant des possibilités d'extension en cas de besoin.

Le projet est divisé en deux tranches :

- Tranche 1 : Restructuration, rénovation extension des bâtiments existants soit une surface à aménager estimée à 1027 m2 de surface utile.
- Tranche 2 : Aménagement d'une salle de classe supplémentaire avec dortoir et d'une salle de réunion soit une surface à aménager estimée de 144 m2 de surface utile.

III. PLAN DE FINANCEMENT

L'opération présentée entre dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre de la Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) au titre du volet 3 : Scolaire « Bâtiment scolaires du 1^{er} degré, y compris les cours de récréation et les cantines (réhabilitation, rénovation, construction, travaux de sécurité, aménagement de pistes d'éducation de sécurité routière) ».

Le financement de cette opération peut être assuré de la façon suivante :

Prestations	Montant Hors taxe	Financeurs	Montant
Etudes tranche ferme	191 496,00 €	DETR Tranche ferme (40%)	793 574,40 €
Travaux tranche ferme	1 679 040,00 €	DETR Tranche conditionnelle 40%	123 700,80 €
Tranche conditionnelle (Etudes + Travaux)	309 252,00 €	TEPOS	150 000,00 €
Locaux provisoires	113 400,00 €	Département	135 000,00 €
Total HT	2 293 188,00 €	Financement communal	1 549 550,40 €
		Dont TVA	458 637,60 €
TOTAL TTC	2 751 825,60 €	TOTAL TTC	2 751 825,60 €

IV. CALENDRIER PREVISIONNEL :

- Etudes 2^{ème} semestre 2020.
- Début des travaux : Travaux de préparation fin 2020
- Fin des travaux : Rentrée 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation de l'école maternelle Gensous ;
- d'autoriser Mme le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre de la DETR, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

I. CONTEXTE

Soustons bénéficie d'une situation privilégiée lui conférant une attractivité structurelle dont elle a su tirer profit : ses statuts de chef-lieu de canton puis de Pôle touristique via l'aménagement de Port d'Albret ont porté le développement de l'offre en équipements, commerces et services à la population, lui permettant ainsi de devenir un territoire dont l'influence dépasse largement ses limites communales. Identifiée comme « pôle structurant » du territoire communautaire, Soustons doit aujourd'hui consolider son rôle dans l'offre touristique du sud des Landes.

Dans ce contexte, la commune a mené, de l'hiver 2017 au printemps 2019, en partenariat avec le GIP Littoral Aquitain, une étude de programmation urbaine **Aménagement Durable des Stations** (ADS) en bénéficiant de l'accompagnement du FNADT.

L'objectif du dispositif ADS est de permettre aux territoires touristiques du littoral de Nouvelle-Aquitaine de s'adapter aux évolutions à venir que ce soit en matière de changement climatique, démographique, socio-économique, de mobilités...

Au lancement de l'étude en 2017, les principaux attendus de la municipalité portaient sur la volonté de reconnecter les deux entités de Soustons : la plage et le bourg ; de valider et valoriser le positionnement nature et sportif, et de mieux prendre en compte l'environnement et le paysage pour construire un projet de territoire cohérent et durable.

Conduite en parallèle de l'étude sur le centre-ville « Soustons 2030 », les deux études retranscrivent la volonté municipale, reprise dans le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'approbation, d'enclencher des opérations d'aménagement durable s'inscrivant dans la perspective Soustons ville-nature, où les questions d'équilibre (entre développement et préservation, entre consommation/fréquentation et protection, entre les modes de déplacement), de valorisation et de bien-être sont centrales.

Dans le cadre de l'étude ADS, la commune et ses partenaires ont validé l'ambition d'**accueillir mieux plutôt que davantage de flux touristiques**. Ce choix a permis de travailler prioritairement sur l'existant dans une logique de multifonctionnalité des espaces et des usages.

La plage lacustre, en ce qu'elle constitue avec la plage océanique, le cœur de l'offre balnéaire du territoire, a été identifiée parmi les secteurs prioritaires d'intervention.

Elle a été l'objet de la définition d'un cadre opérationnel de requalification qui s'articule autour de trois grandes ambitions : d'une part, préserver et valoriser les espaces naturels et les paysages ; d'autre part, réduire la place accordée à la voiture ; et enfin, améliorer les usages existants (redynamiser du secteur commercial, renforcer l'offre de loisirs pour les familles, faciliter les connexions douces).

II. PROJET

Le projet d'aménagement durable de la Plage Lacustre doit répondre au programme arrêté dans le cadre de l'étude ADS, programme qui s'articule autour de quatre objectifs :

- la requalification de l'espace commercial (la place et les commerces)
- l'aménagement d'une aire de jeux et de pratique libre intégrée
- la refonte du stationnement sous couvert végétal et la restauration des espaces naturels
- la rénovation des connexions, cheminements et stationnements ainsi que le jalonnement de la piste cyclable.

Ce projet ne pourra néanmoins pas être mis en œuvre dans un timing unique. En effet, le volet « refonte du stationnement sous couvert végétal et restauration des espaces naturels » requiert préalablement le déplacement de l'aire de camping-car.

- **Projet d'aménagement durable de la Plage Lacustre**

Le plan plage lacustre est donc essentiellement un projet de **requalification des espaces publics**, basé sur une volonté de **renaturation**, de **réorganisation** des déplacements et stationnements doux et motorisés, et d'augmentation de l'**attractivité** notamment sur les ailes de saison.

La question de l'attractivité vise, non pas une augmentation de la fréquentation du site lors de la période estivale de forte affluence, mais celle des périodes de faible affluence, lorsque la population relève essentiellement des résidents à l'année. L'enjeu est donc d'inscrire la plage lacustre dans les destinations « temps libre » des habitants d'un périmètre de plus en plus élargi.

- **Le périmètre**

Le périmètre s'étire, entre la plage du lac marin et le courant de Pinsolle, depuis les commerces du lac marin jusqu'à la bande forestière occupée par l'aire de camping-car.

- **Les éléments de programme**

Le projet de ce plan plage lacustre s'articule autour de 3 axes :

- la redéfinition d'une « centralité », identifiée comme le lieu de vie majeur de Soustons Plage
- L'amélioration des espaces de circulation
- La réorganisation et la renaturation du parc stationné

- **La définition d'une charte architecturale et d'enseignes commerciales**

III. DECOMPOSITION EN TRANCHES :

Les conclusions de l'étude ADS révèle l'urgence à mettre en œuvre les actions directement liées aux commerces. La réorganisation et la renaturation du parc stationné imposant le déplacement de l'aire de camping-car actuelle, il est nécessaire de scinder l'opération de travaux en 2 tranches.

La tranche 1 consistera en la reconstitution d'une centralité, l'amélioration des espaces de circulation et la mise en œuvre d'une charte architecturale et d'enseignes commerciales.

La tranche 2 prévoira la réorganisation et la renaturation du parc stationnés espaces stationnés.

IV. PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux présentés ci-dessus entrent dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre du FNADT.

Le plan de financement ne peut être défini à l'heure actuelle, chacun des financeurs potentiels intervenants sur des domaines spécifiques qui dépendront de la consistance des travaux.

Une première approche du financement de cette opération peut être assurée de la façon suivante :

ETUDES	54 750,00 €	FNADT 30 %	256 425,00 €
Travaux tranche ferme	555 000,00 €	Région 30 %	256 425,00 €
Travaux tranche conditionnelle	245 000,00 €	Département (20 %)	170 950,00 €
Locaux provisoires		Financement communal	341 900,00 €
Total HT	854 750,00 €	dont TVA	170 950,00 €
TOTAL TTC	1 025 700,00 €	TOTAL TTC	1 025 700,00 €

V. Calendrier

Etudes : Eté 2020

Début des travaux : Fin 2020 – 1^{er} trimestre 2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant le plan plage lacustre ;
- d'autoriser Mme le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre du FNADT, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

I. CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Soustons s'est engagée dans la réhabilitation d'un ancien site industriel et technique, composé de hangars, pour créer un quartier dédié au monde associatif.

Pour se faire, la Ville s'est portée acquéreuse du site Résano, comprenant un bâtiment administratif, reconverti en salles de réunions et bureaux pour les associations soustonnaises, et des hangars qui ont permis le déplacement des ateliers municipaux. Sur l'ancien site des ateliers municipaux, nous avons pu créer cinq box associatifs.

Dans le cadre de ce projet de requalification, la commune de Soustons grâce à l'accompagnement de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et de MACS a pu mener à bien son projet de réhabilitation de 600 m² d'anciens hangars pour création d'un pôle d'animation, véritable carrefour des activités associatives du territoire.

Parallèlement sur le même secteur la commune a continué à rénover ses bâtiments techniques pour fournir au tissu associatif très dense de la ville de nouveaux locaux pour leur permettre de fonctionner dans de bonnes conditions.

La commune par sa centralité accueille dans ces locaux nouvellement créés de plus en plus d'associations dépassant son territoire et irrigant les communes voisines. Ainsi, la "Protection civile a installé de longue date son antenne territoriale à Soustons, il en est de même pour les radios émetteurs des Landes, mais aussi pour différentes associations touchant tous les domaines : culture, éducation, loisirs, caritatif, environnemental (Art lyrique en Aquitaine, UTL, Compagnie des sciences, colombophile, Marches du cœur, Energie citoyenne sud Landes, ...).

Cette tendance est renforcée avec la création du Pôle d'Animation « A Noste » qui accueille de très nombreuses manifestations organisées par les acteurs associatifs de Soustons mais aussi de tout le canton, faisant de cet endroit un lieu de rencontres et d'échanges unique.

Cette évolution vient confirmer l'attractivité de Soustons et son rôle de Pole de Centralité sur le canton.

I. PROJET

Comme inscrit dans le projet de 2017 et dans la continuité des travaux déjà entrepris, afin de finaliser cette requalification complète du quartier il convient de réaménager les espaces publics de ce site pour prendre en compte l'ensemble des usages des nouveaux équipements, relier les différents acteurs entre eux, rendre accessible les équipements et apporter un aménager paysager de l'ensemble.

Cette opération mettra un point final à la requalification du quartier apportant la dernière touche à ce Pôle associatif et d'Animation.

Ce pôle d'Animation, outil important de cohésion sociale, permettant la rencontre et l'échange entre les différents intervenants de la vie du territoire doit disposer des moyens de fonctionnement indispensables à sa vocation, à savoir des liaisons piétonnes, des stationnements, des circulations en mode doux,

Le projet prévoit donc la création de voie d'accès et de desserte entre les différents sites et les stationnements en adéquation avec les équipements présents sur place.

Cet aménagement pensé dans le même esprit que le Centre-ville en réservant dans l'espace urbain une place importante aux espaces végétalisés et aux mobilités douces, permettra d'ancrer définitivement ce quartier au centre-ville de Soustons et comme un des lieux importants de la vie sociale du territoire.

II. PLAN DE FINANCEMENT

Par arrêté du 17 mai 2017 la commune s'est vue attribuer une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 109 708 € pour la première phase de ce projet d'ensemble pour l'aménagement du Pôle d'Animation.

Dans la continuité de cette opération les travaux présentés ci-dessus entrent dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en catégorie 1 – « Patrimoine Bâti et Urbanisme – Revitalisation et requalification du cadre de vie des Centres Bourgs », et c'est la raison pour laquelle nous sollicitons l'intervention de cette dotation au taux le plus élevé possible pour que cette opération soit réalisable.

Le financement de cette opération peut être assuré de la façon suivante :

Prestations	Montant Hors taxe	Financeurs	Montant
Etudes (6,5%)	52 656,50 €	DETR 40 %	348 502,60 €
Tranche 1	207 800,00 €	MACS	264 500,00 €
Tranche 2	245 300,00 €	Financement communal	432 505,20 €
Tranche 3	357 000,00 €	dont TVA	174 251,30 €
Bureau de contrôle	8 500,00 €		
TOTAL HT	871 256,50 €		
TOTAL TTC	1 045 507,80 €	TOTAL TTC	1 045 507,80 €

III. CALENDRIER PREVISIONNEL :

Cette opération, sera divisée en 3 tranches pour permettre la continuité du fonctionnement du site.

Calendrier prévisionnel :

- Finalisation des études d'exécution et consultation des entreprises : Eté 2020.
- Début des travaux : Automne 2020
- Durée prévisionnelle sur l'ensemble des chantiers : 6 à 8 mois

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant le Pôle Associatif d'Animation (tranche 2) ;
- d'autoriser Mme le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre de la DETR, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

URBANISME

20.06.26.11-051 Demande de vente d'un bien immobilier au lotissement Taulade

Les propriétaires du lot n°26 du lotissement Taulade, sis 17 rue Nelson Mandela sollicitent l'autorisation de la commune afin de déroger à la clause d'inaliénabilité stipulée dans l'acte d'achat et de procéder à la mise en vente du bien indivis.

Dans l'acte de vente, le chapitre intitulé « Clause d'inaliénabilité pendant une durée de vingt ans » énonce :

D'une part,

« Dans un délais de vingt ans suivant son acquisition, l'acquéreur ne pourra procéder à l'aliénation à titre onéreux des biens immobiliers objets des présentes.

Nonobstant, lorsque des motifs sérieux et légitimes rendent nécessaires la revente du bien ((...), divorce, ou rupture de PACS,(...) période de chômage prolongée, (...)), l'acquéreur peut déroger à cette clause d'inaliénabilité temporaire. »

Les motifs invoqués sont celui du divorce.

D'autre part,

« Le prix de revente ne pourra excéder un prix d'achat d'origine, majoré des frais notariés, des dépenses de construction et d'améliorations réévalué en fonction de l'indice du coût de la construction. Les indices pris en considération seront le dernier indice connu à la date d'acquisition et le dernier indice connu au jour de la décision de revente (...).

Ce prix sera minoré des aides publiques attachées à ce logement lors de l'acquisition d'origine, avec l'application d'une décote de 10% par années »

En l'espèce, le montant global de l'opération, au regard des dépenses justifiées et estimées, s'élève à 272 280 €. Ce montant est réévalué à 298 243,5 € compte tenu de l'indice du coût de la construction.

Les propriétaires demandent à pouvoir mettre en vente leur bien à hauteur de 271 480 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la demande de dérogation à la clause d'inaliénabilité présentée par les propriétaires du lot n°26
- d'arrêter le prix maximum de vente à 271 480 €
- de confier à Madame le Maire le soin d'accomplir les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente décision

CULTURE

20.06.26.12-052 Médiathèque – Règlement intérieur

Un règlement intérieur de la médiathèque de Soustons a été établi afin de fixer les règles d'organisation qui doivent être portées à la connaissance du public.

Ce règlement intérieur encadre les conditions d'accès à la médiathèque, les conditions d'inscription, de prêt et de consultation des documents.

Le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie électronique : affichage dans la médiathèque, diffusion via la newsletter, mailing, réseaux sociaux, site internet de la Ville de Soustons.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque ci-annexé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Médiathèque de Soustons

I – Dispositions générales

Art. 1 - La médiathèque de Soustons est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et l'activité de tous.

Art. 2 - L'accès à la médiathèque et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous.

Art. 3 - La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Art. 4 - L'accès à internet ainsi qu'aux consoles de jeux est libre et gratuit ; il se fait à titre individuel et selon les plages de temps disponibles ; il peut être limité notamment vis-à-vis des enfants. Toute personne accédant à Internet dans les locaux (wifi ou postes informatiques) de la médiathèque s'engage à respecter la charte d'utilisation d'internet et des jeux vidéo mise à la disposition de tous.

Art. 5 - Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la médiathèque.

II – Inscriptions

Art. 6 - Pour s'inscrire à la médiathèque à titre individuel, l'utilisateur doit justifier de son domicile (justificatif de moins de trois mois). Il reçoit alors une carte personnelle de lecteur, valable un an à partir de la date d'inscription. Tout changement de domicile doit être signalé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à la médiathèque.

Art. 7 - Les enfants et les jeunes de moins de douze ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation parentale.

Art. 8 – La médiathèque accorde également un abonnement à titre collectif aux associations, collectivités diverses, ainsi qu'aux éducateurs, enseignants, animateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles. La quantité de livres empruntés et la durée du prêt sont fixées par la médiathèque. La médiathèque peut accorder des dépôts de livres aux collectivités à travers la signature d'une convention de partenariat. Une charte spécifique existe pour l'accueil et le prêt aux établissements scolaires.

III – Prêt

Art. 9 - Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur pour une durée d'un an.

Art.10 – Le « prêt collectivité » est proposé aux structures (sur présentation d'un justificatif portant le cachet de la collectivité), il est réservé uniquement à usage professionnel. La carte d'emprunt est établie au nom de la collectivité, une même collectivité peut détenir plusieurs cartes, chaque carte étant utilisée par une personne contact différente. Le « prêt collectivité » permet d'emprunter jusqu'à 20 documents pour une durée de 2 mois. La structure emprunteuse est responsable des documents empruntés, tout document perdu ou endommagé devra être remboursé ou remplacé à neuf par la structure emprunteuse.

Art. 11 - La majeure partie des documents de la médiathèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place ; ils font l'objet d'une signalisation particulière (jeux vidéo notamment). Dans certaines conditions, le prêt à domicile pourra en être exceptionnellement consenti sur autorisation du bibliothécaire.

L'emprunt à domicile des liseuses et des tablettes est soumis à caution qui sera restituée au retour du matériel (150 € pour les liseuses et 500 € pour les tablettes).

Art. 12 - L'utilisateur peut emprunter 10 documents dont 3 DVD et 2 vinyles pour une durée de 4 semaines. L'utilisateur est tenu de respecter ces délais et quotas.

Art. 13 – L'emprunt des documents et l'utilisation des différents services pour les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant. La responsabilité des bibliothécaires ne peut être engagée dans le choix des documents empruntés par les enfants.

Art. 14 - Les CD et DVD ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou visionnements à caractère individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

IV – Recommandations et interdictions

Art. 15 - En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspension provisoire du droit de prêt...).

Art. 16 - Il est demandé aux emprunteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés : ces documents ont été achetés par la collectivité.

L'emprunteur est tenu de signaler les dommages constatés sur les documents. La médiathèque utilisant du matériel professionnel, les usagers ne sont pas autorisés à effectuer leurs propres réparations.

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement en état neuf ou le remboursement de sa valeur. Les DVD et jeux vidéo doivent impérativement être remboursés.

La non restitution d'un document 90 jours après la date de retour prévue entraîne une mise en recouvrement de sa valeur de remplacement auprès du Trésor Public (procédure de contentieux).

Art. 17 - Les usagers peuvent effectuer de la reprographie d'extraits de documents appartenant à la médiathèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public.

Art. 18 - Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer dans les locaux et de manger et boire en dehors des espaces prévus à cet effet, sauf dans le cadre d'animations organisées par les bibliothécaires.

L'accès des animaux est interdit dans la médiathèque, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés.

Art. 19 – Il est interdit d'utiliser les moyens et les locaux de la médiathèque à des fins de propagande. Tout affichage est soumis à l'autorisation expresse de la Direction.

Art. 20 – Dans les locaux, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. La médiathèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

Art. 21 – Les usagers sont responsables de leurs effets personnels, la Médiathèque ne saurait être tenue responsable de pertes ou vols d'objets leur appartenant.

V – Application du règlement

Art. 22 - Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement ; des infractions ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Art. 23 - Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité de la directrice, de l'application du présent règlement à l'usage du public. Le règlement est consultable sur place et sur le site internet de la mairie.

20.06.26.13-053 Médiathèque – Charte des collections

La charte des collections de la médiathèque de Soustons est destinée à rendre publiques les grandes orientations de sa politique documentaire. Elle présente les principes selon lesquels sont constituées et développées les collections. Elle constitue un document de référence et vise à informer les publics et les partenaires. Elle permet ainsi à chacun de prendre connaissance des objectifs généraux et documentaires de l'établissement.

La charte documentaire sera portée à la connaissance du public : mise à disposition du public dans la médiathèque, site internet de la Ville de Soustons. Elle sera réactualisée tous les cinq ans en fonction de l'évolution de la politique nationale en matière de lecture publique, des mutations des moyens de diffusion du savoir et des connaissances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la charte des collections de la Médiathèque ci-annexée.

CHARTRE DES COLLECTIONS

La constitution des collections en médiathèque fait appel à des compétences précises, liées au métier de bibliothécaire, et peut parfois soulever questions et polémiques, tant la sélection d'ouvrages est une tâche délicate et parfois subjective. Une charte permet de préciser les règles d'acquisitions, qu'il s'agisse de contraintes légales ou de règles intellectuelles, et de jeter les bases d'un dialogue entre bibliothécaires, élus et citoyens, autour des collections.

La présente charte est le texte de référence comportant les bases et les principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections de la médiathèque de Soustons, rappelant les objectifs et les missions de la médiathèque, les grands principes de constitution des collections ainsi que leur mode d'organisation général.

Loin d'être un document figé, il a vocation à être adapté en fonction des objectifs fixés par la collectivité qui le valide et de l'évolution des usages et des technologies.

Un bilan de l'état des collections et des acquisitions est également réalisé dans le cadre du rapport annuel.

1- Principes généraux

Les principes généraux de la charte des collections de la médiathèque de Soustons s'appuient sur :

> Le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994) :

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales »

« Les bibliothèques municipales doivent garantir aux citoyens une égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires, sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue ou de statut social. »

> La Charte des bibliothèques (Conseil Supérieur des bibliothèques, 1991):

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les

courants d'opinion, dans le respect de la constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. »

2- La médiathèque et son environnement

La médiathèque est un service de la Ville de Soustons, qui dépend du service Culture et communication.

La médiathèque municipale se situe en centre-ville, adossé à l'espace culturel Roger Hanin et à proximité d'autres équipements culturels (la Marensine, le cinéma Atlantic, l'antenne du conservatoire départemental pour la musique), ainsi qu'à proximité d'autres services municipaux (deux écoles primaires et une école maternelle, la crèche, l'espace jeunes, les foyers des Arènes et Lestang, l'Ehpad des 5 étangs, les équipements sportifs...) ou associatif (autour du pôle associatif Resano...)

La richesse du tissu culturel et associatif de la commune est un facteur déterminant qui permet de soutenir et d'enrichir les activités des habitants. Ce réseau est en évolution constante, c'est un révélateur des centres d'intérêt du public du secteur.

La bibliothèque municipale a une vocation encyclopédique et généraliste et est ouverte au tout public.

Une attention particulière doit être portée à certains publics inscrits dans le projet d'établissement (PSCES), en vertu de critères d'analyse socio-démographiques : le public jeunesse de 0 - 15 ans, les ados et les jeunes adultes (15-30 ans), les plus de 60 ans, le public empêché ou en situation de handicap.

3- Les missions

3.1- Missions générales

« La médiathèque de Soustons est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et l'activité de tous. » (Article 1 du règlement intérieur).

La médiathèque applique les grands principes d'un service public : continuité, adaptabilité, égalité et neutralité.

Elle propose également une offre diversifiée, cohérente, constamment actualisée et renouvelée, adaptée aux attentes, besoins et usages de la population sur des contenus allant de l'apprentissage de la lecture, jusqu'à un niveau documentaire approfondi.

- **L'information** : favoriser et garantir l'accès aux outils de l'information et du savoir, ouvrages et ressources permettant de trouver les réponses aux demandes de la vie quotidienne. Permettre de prendre connaissance des mutations politiques, sociales, économiques, scientifiques et artistiques du monde contemporain, mettre en perspective l'actualité pour pouvoir l'analyser.

- **L'éducation permanente** : favoriser la formation et l'autoformation dans tous les domaines de la connaissance. Faciliter la recherche documentaire du public et participer à la formation permanente en offrant les connaissances les plus récentes (collections et animations) et en développant l'autoformation.
- **L'activité culturelle** : lieu de ressources du patrimoine littéraire, artistique, scientifique et technique, la médiathèque propose les œuvres fondatrices de la mémoire commune choisies dans une démarche encyclopédique. Elle participe à la vie culturelle de la cité et à l'intégration de tous les citoyens. Elle propose la rencontre entre les publics et les créateurs sous toute forme, les spécialistes de la pensée contemporaine à travers des débats, conférences, expositions. Ces rencontres, en rendant vivantes les collections de la médiathèque, contribuent à l'ouverture, à la création, à la compréhension du monde, à l'esprit critique et au goût de l'échange.
- **Les loisirs** : le fonds documentaire doit refléter les activités de loisirs, culturelles, sportives et artistiques de la population. La médiathèque offre un espace de rencontres, de découvertes, d'échanges et de convivialité.

L'offre de la médiathèque concerne aussi bien le public déjà acquis à la fréquentation des lieux de lecture, à la pratique de la lecture et à la pratique culturelle que ceux qui en sont éloignés. Elle s'inscrit dans une démarche active de médiation culturelle auprès des publics les plus variés.

Ces missions supposent un ancrage fort dans le territoire avec un développement de partenariats avec des acteurs locaux. Ceux-ci permettent un travail de proximité, en particulier dans la commune. Etablis avec des institutions éducatives, culturelles, des associations socioculturelles, avec des établissements spécialisés, ils donnent lieu à des conventions ou autre accord formalisé.

3.2 - Missions particulières à la médiathèque de Soustons

L'histoire et les réalités sociales et culturelles d'une ville induisent des lignes de force dans la politique d'acquisition de sa médiathèque. Ainsi celle de Soustons a défini deux priorités :

La constitution d'un fonds documentaire sur les arts

Le dynamisme artistique et culturel de la commune, tant grâce à ses structures publiques (Espace culturel Roger Hanin, la Marensine, Antenne du conservatoire pour la musique...) qu'à son tissu associatif riche et actif, a conduit la médiathèque à mettre l'accent sur les arts et notamment le spectacle vivant. En coopération avec la saison culturelle et ses partenaires, elle développe des animations sur et autour des arts.

La constitution d'un fonds et d'outils sur le numérique

Le développement et la mise à disposition d'une offre numérique est un axe fort afin de permettre et d'œuvrer pour l'accessibilité et l'inclusion numérique. Ce fond documentaire et ces outils spécifiques sont couplés à une démarche forte en termes de médiation ; des actions participatives et collaboratives sont conçues pour et avec les usagers et sont réfléchies afin de satisfaire tous les publics. La politique d'animation met également l'accent sur ces collections et outils et propose des expositions, conférences et autres sessions découverte en nouant, dans la mesure du possible, des partenariats avec les acteurs locaux.

4 – Les collections

La médiathèque propose près de 24 000 documents physiques et un accès aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale des Landes (livres numériques, BD, films, autoformation...)

L'évolution des techniques, des usages et des sources documentaires peut entraîner la réduction, la suppression ou l'émergence d'un support ou d'un type de ressource.

Les collections sont composées de la façon suivante :

- > Imprimés pour enfants, adolescents et adultes : albums (y compris pour enfants de moins de deux ans), bandes dessinées, mangas, fictions de tous genres, documentaires pour tous les champs disciplinaires, livres en gros caractères, livres adaptés, dictionnaires, revues et journaux, orientation professionnelle, fond régional.
- > Collections sonores pour enfants, adolescents et adultes : disques compacts musicaux (CD), livres audio, vinyles
- > Méthodes de langues pour enfants, adolescents et adultes
- > Jeux de société pour enfants, adolescents et adultes
- > Collections audiovisuelles pour enfants, adolescents et adultes : DVD fiction et documentaire
- > Ressources numériques et multimédia pour enfants, adolescents et adultes dont jeux vidéo et consoles de jeux
- > Instruments de musique pour enfants, adolescents et adultes

Ces collections multi-supports sont réparties selon des pôles documentaires :

- Art et connaissances (Civilisation, Société, Médecine, Sciences et vie pratique, fond régional, adultes et jeunesse)
- Les imaginaires (littératures adulte français et langues étrangères, livres audio, adaptés)
- BD, DVD et musique (Bd, comics, mangas, DVD, vinyles, partitions)
- Jeunesse (romans ado, 6-11, premières lectures, contes)
- Petite enfance (album, Cd, documentaires, livres à toucher, abécédaires...)
- Jeux de société
- Multimédia (jeux vidéo, liseuses, tablettes...)

Dans leur grande majorité, ces documents sont disponibles pour le prêt à domicile, à l'exception des ouvrages de référence et encyclopédies réservés à la consultation sur place. La médiathèque n'a pas vocation de conservation, elle ne possède pas de fonds patrimoniaux. La consultation des collections est gratuite.

5 – Politique d'acquisition

La politique documentaire de la médiathèque est définie par sa responsable, avec le concours de son équipe. La responsable en répond devant les autorités administratives et de tutelle.

La politique documentaire est mise en application par le personnel en fonction des collections existantes, du budget alloué, des protocoles d'acquisitions définis pour chaque domaine

documentaire et de la superficie disponible. La gestion des collections (acquisition, traitement des suggestions de lecture, désherbage et requalification) est effectuée de manière collégiale dans un souci de diversité de l'offre documentaire. Chaque domaine documentaire est dévolu, en fonction des compétences de chacun, à un membre de l'équipe. Les acquisitions ne sont pas le reflet de choix individuels mais correspondent aux objectifs de gestion des collections.

Critères généraux de sélection

Les documents sont choisis en fonction des notions d'information, de formation et de découverte, de compréhension du monde, d'éveil à soi et aux autres, d'émotion et de plaisir. Au-delà des auteurs incontournables et des documents ponctuellement médiatisés, la bibliothèque attache une importance particulière à la proposition d'ouvrages plus confidentiels ou à durée de vie plus longue. Les collections s'inscrivent dans la durée, les documents à caractère éphémère sont, dans la mesure du possible, écartés. Il faut également rappeler que la médiathèque ne peut viser à l'exhaustivité.

Les collections sont également réfléchies et mises en place dans un esprit de complémentarité des supports mais également de l'offre sur le territoire. La médiathèque tient compte de sa propre programmation culturelle et de la programmation et de l'actualité de ses partenaires culturels.

Les acquisitions se font conformément à la loi sur le droit de prêt ; les nouveaux supports (DVD, CD) sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs.

Critères de qualité, d'actualité et de contenu

La médiathèque se doit d'être encyclopédique, c'est-à-dire de couvrir tous les domaines de la connaissance.

La médiathèque est particulièrement attentive à la qualité des différentes expressions artistiques ou créatrices (écriture textuelle, musicale, cinématographique), à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations, à la qualité des illustrations et de la mise en forme, à la qualité des interprétations.

Une évaluation et une actualisation régulière des collections permettent le maintien d'une proposition documentaire pertinente et attractive. Un renouvellement permanent des collections est à l'œuvre.

Critères de pluralisme

La médiathèque propose une diversité d'analyses et de sources d'information afin de permettre à chacun de confronter plusieurs points de vue. Le pluralisme s'exprime dans le respect de la Constitution et des lois.

Critères d'accessibilité et niveaux d'acquisition

La médiathèque privilégie la culture générale sous tous ses aspects. Elle n'a pas de vocation spécialisée. De façon générale, les collections contiennent les textes de base dans toutes les disciplines, s'adressant à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles. Le niveau des collections ne dépasse pas le premier cycle universitaire (licence). Certains documents de niveau plus élevé, manuels ou publications universitaires

peuvent être acquis dans une perspective d'auto-formation et de vie pratique ou professionnelle mais cela reste une exception.

Le fonds des collections ne comprend pas non plus d'ouvrages très grand public à caractère sensationnel, à usage unique (livre d'activités, à découper, colorier...), liés à des phénomènes de mode (sortie d'un film, nouveau groupe de musique...) ou à une actualité (élections, chroniques d'une année...). Le succès commercial d'un ouvrage ne constitue pas en tant que tel un critère d'acquisition.

Des documents sont acquis afin de prendre en compte les handicaps et de favoriser l'accès aux collections pour les personnes concernées : livres en gros caractères, livres audio, documents en braille participent de cette offre. Des équipements spécifiques sont également proposés : postes informatiques adaptés aux handicaps visuels.

Des documents en langue étrangère sont acquis afin de répondre aux attentes des publics et des communautés présentes sur le bassin de vie mais aussi pour des besoins d'apprentissage et de culture générale (plus de 10 langues sont acquises).

Critères de priorité documentaire

La bibliothèque se fixe, en général annuellement et par domaine, des priorités d'acquisition en fonction de l'état des fonds existants, des animations prévues, des événements culturels locaux et de l'actualité.

Critères d'exclusion

Il n'est acquis aucun document faisant l'apologie ou niant les exterminations de populations, notamment celles de la dernière guerre mondiale, et les actes racistes ou xénophobes. Il n'est acquis aucun document faisant l'apologie des sectes reconnues. Sont également exclus les documents exclusivement pornographiques, les documents de propagande ou à visée publicitaire. La médiathèque n'acquiert pas de documents émanant directement de partis politiques ou à vocation électorale du fait de leur durée de vie très limitée.

Nombre d'exemplaires acquis

Il peut varier en fonction du domaine et du support, mais le principe retenu est l'exemplaire unique pour l'ensemble des fonds afin de proposer l'éventail de documents le plus large possible.

6- Gestion des collections

6.1 - Achats

La plupart des documents imprimés, sonores, audiovisuels, les ressources en ligne et les abonnements aux revues et journaux sont achetés dans le respect des règles des marchés publics à bons de commande.

Pour mener à bien les travaux de sélection puis d'acquisition l'équipe de la médiathèque s'appuie aussi bien sur les outils professionnels internes que sur des outils de veille critique externes (presse imprimée et en ligne ; bibliographies commerciales ; actualité culturelle généraliste ou spécialisée ; production éditoriale de bibliothèques, d'associations

professionnelles et d'institutions de référence ; chiffres de vente ou de fréquentation ; catalogue des éditeurs ; plateformes communautaires ou personnelles d'amateurs, de passionnés ou d'experts).

6.2 – Dépôt de fonds

Une partie des collections est constituée de dépôts de fonds physiques et numériques provenant de la Médiathèque Départementale. Certains sont permanents, d'autres sont temporaires.

6.3 - Dons

Les dons sont acceptés mais ils n'intègrent les collections que s'ils respectent les orientations de la charte des collections et s'ils sont en bon état. Les donateurs signent une décharge en ce sens permettant à la médiathèque de n'en conserver que ce qu'elle estime utile.

Les dons de vidéos et cédéroms ne sont pas acceptés, leurs droits n'étant pas négociés pour le prêt ou la consultation dans un service public.

Les documents donnés non intégrés dans les collections peuvent être orientés vers les boîtes à livres de la commune, les dons à des associations, ou éliminés.

6.4 - Participation des usagers

Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'acquisition : celles-ci sont suscitées à l'aide de différents outils (cahier de suggestions, comité de lecture) et sont prises en compte si elles correspondent la politique documentaire et dans les limites budgétaires de la lecture publique. Elles ne donnent donc pas lieu à un achat systématique. Toutes les demandes font l'objet d'une réponse motivée.

6.5 - Désherbage

Cette opération consistant à retirer des collections les documents usés, abîmés, désuets, devenus redondants ou contenant des informations obsolètes permet de maintenir une collection vivante, visible, actuelle et équilibrée. Les collections de la médiathèque sont en effet la résultante d'un choix, et non d'un amoncellement, et se doivent d'être cohérentes. La politique de désherbage est indispensable au maintien de la qualité des collections.

Les documents retirés sont mis gratuitement à disposition des habitants via les boîtes à livres, donnés à diverses structures d'accueil de la ville, à des associations, vendus lors d'opérations événementielles soumises à autorisation de la municipalité, ou éliminés.

La médiathèque, afin de garantir à son public des fonds toujours actualisés et renouvelés, doit maintenir un taux de renouvellement des collections d'au moins 10%.

6.6 - Evaluation

Cette charte sera réactualisée tous les cinq ans et à chaque modification essentielle de l'organisation du service et de ses finalités.

Il est procédé régulièrement à une évaluation des collections visant à maintenir l'actualité des collections de la médiathèque et leur bonne adéquation avec les besoins, attentes, usages de la population. Annuellement la médiathèque remet une évaluation à la Direction du Livre et de la Lecture pour l'établissement du rapport des bibliothèques et un rapport d'activité à sa tutelle administrative.

La charte des collections est soumise à la validation du Conseil municipal.

ANNEXES

Rappel des lois et règlements en vigueur :

- code du patrimoine, articles L310-2 et suivants
- code général des collectivités territoriales, articles L1421-4 et suivants, R-1422-2 et suivants, R 1614-75 et suivants
- loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique
- loi du 3 janvier 1979 sur les archives
- loi du 16 juillet 1949 sur les publications pour la jeunesse
- décret du 9 novembre 1998 sur le contrôle technique de l'état sur les bibliothèques publiques
- loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, raciales, religieuses
- loi n° 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique du livre
- loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 et décret n° 2004-920 du 31 août 2004 sur la rémunération au titre du prêt en bibliothèque.
- loi n° 2006-961 du 1er août 2006 sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI)